



140, rue Saint-Joseph Sud  
Alma (Québec) G8B 3R1  
(418) 669-5000

Commission de la santé et des  
services sociaux

Déposé le : 3 SEPTEMBRE 2015

No : C555-042

Secrétaire : J. L. T.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 4 MAI 2015 À 19 H 00.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin,  
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,  
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric  
Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et  
Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC  
ASSELIN.

RÉSOLUTION : 233-12-2015

DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC – GOUVERNEMENT DU  
QUÉBEC

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique,  
notamment en demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes  
électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout  
endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la  
Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le  
gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes  
sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme,  
selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du  
taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé  
publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le  
domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à  
« 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la  
campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des  
mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes,  
comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection  
des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire  
de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans  
les autos en présence d'enfants;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,  
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,  
ET RÉSOLU :

"que le conseil municipal :

- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population,  
et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;



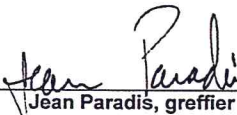
140, rue Saint-Joseph Sud  
Alma (Québec) G8B 3R1  
(418) 669-5000

- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

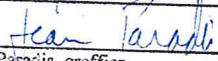
Alma, le 5 mai 2015

  
\_\_\_\_\_  
Marc Asselin, maire

  
\_\_\_\_\_  
Jean Paradis, greffier

Copie certifiée conforme

Le 07/05/2015

  
\_\_\_\_\_  
Jean Paradis, greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES**

**MUNICIPALITÉ DU CANTON ARUNDEL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 14<sup>e</sup> jour de mai 2015 à 19:00 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Julia Stuart, Joanna Nash, Marlene Séguin, Bernard Bazinet, Hervey William Howe et Daniel L. Fournier.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

**Résolution 2015-0077**

**Campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme**

**CONSIDÉRANT** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et la lutte contre le tabagisme;

**CONSIDÉRANT** que Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique procédera à la révision de la *Loi sur le tabac* avec le dépôt de son projet de loi 44 intitulé « *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme* »;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de loi est de haute qualité et représente un immense pas dans la bonne direction mais que rien n'est encore gagné car il y manque des points majeurs tel que l'encadrement des emballages des produits du tabac (qui agissent comme puissants véhicules promotionnels);

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi doit être protégé contre les offensives de l'industrie du tabac et de ses alliés, qui n'ont pas tardé à déployer leurs campagnes d'opposition pour bloquer ou affaiblir la législation;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi doit encore être adopté et que la coalition pousse pour qu'il le soit avant l'été, en rappelant que chaque jour au Québec, une moyenne de 35 jeunes s'initient au tabagisme;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**CONSIDÉRANT** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de *la Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**CONSIDÉRANT** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

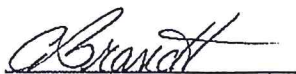
Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de *la Loi sur le tabac*.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le 20 mai 2015

**Copie certifiée conforme**



**Carole Brandt**

**Adjointe administrative**



Municipalité d'Austin  
21, chemin Millington  
Austin (Québec) J0B 1B0

Tél. : 819 843-2388  
Télééc. : 819 843-8211

www.municipalite.austin.qc.ca

## COPIE DE RÉOLUTION

Le 2 juin 2015

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le **lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 19 h**, à laquelle sont présents la **mairese Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Marc D. Gagnon et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairese selon les dispositions du *Code municipal*.

Le conseiller Jean Ranger est absent.  
La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

### MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC (128)

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de M<sup>me</sup> Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfant.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller R. Benoit**

**ET RÉSOLU QUE :**

MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

...../2

COPIE DE RÉOLUTION

Le conseil municipal :

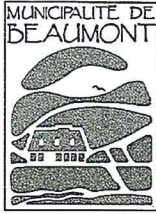
1. exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**ADOPTÉE**

Copie certifiée conforme extraite  
du Procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015.  
Résolution 2015-06-128



Anne-Marie Ménard  
Secrétaire trésorière / Directrice générale



48, chemin du Domaine  
Beaumont (Québec)  
G0R 1C0

Tél.: (418) 833-3369  
Fax : (418) 833-4788

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité  
de Beaumont tenue à la salle municipale le 6 juillet 2015 à 20 h à laquelle  
séance sont présents :

- le Maire, Monsieur André Goulet

et les conseillers suivants :

- Monsieur Donald Mercier
- Monsieur Pierre Fontaine
- Monsieur Olivier Chevrier
- Madame Diane Simard
- Madame Nicole Massicotte
- Madame Louise Maranda

**RÉSOLUTION No : 2015-07-259**

**Demande de révision de la Loi sur le tabac**

ATTENDU le souhait du Conseil municipal de promouvoir la santé publique en demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10 % dans 10 ans», en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de

fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LOUISE MARANDA,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR OLIVIER CHEVRIER

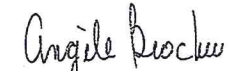
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil de la municipalité de Beaumont exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

QUE le Conseil de la municipalité de Beaumont invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10 % dans 10 ans» lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée

Copie certifiée conforme le 9 juillet 2015.



Angèle Brochu, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Province de Québec  
Municipalité de Biencourt

COPIE DE RÉOLUTION

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Biencourt, tenue le lundi 6 juillet 2015 et à laquelle :

Sont présents : M. Daniel Boucher, maire  
Mme Weena Beaulieu, conseillère  
M. Sébastien Beaulieu, conseiller  
M. Raymond Lavoie, conseiller  
M. Yvon Tremblay, conseiller  
Mme Carole Dionne, conseillère  
M. Jean-Guy Roussel, conseiller

Madame Julie Vaillancourt, directrice générale, est aussi présente.

- Résolution demandant au gouvernement du Québec la révision de la *Loi sur le tabac*

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique notamment d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac* pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

En conséquence, il est proposé par Mme Weena Beaulieu et résolu unanimement que le conseil municipal de Biencourt :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Daniel Boucher, maire

Julie Vaillancourt, Dir. gén.

Copie certifiée conforme,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'août 2015



Julie Vaillancourt, Dir. gén.  
Résolution 15-141

Extrait du livre des délibérations du conseil municipal d'une séance ordinaire tenue le 9 juin 2015, à laquelle sont présents : le maire, M. Richard Perreault, M<sup>mes</sup> Liza Poulin, Nicole Ruel et Marie-Claude Collin, MM. Serge Paquette, Guy Frigon, Patrick Marineau et Alexandre Poce, conseillers.

RÉSOLUTION...  
2015-06-334

DEMANDE AU GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC – RÉVISION DE LA  
LOI SUR LE TABAC

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac* pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de M<sup>me</sup> Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le Gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq (5) dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*;

**ATTENDU QUE** la *Société canadienne du cancer* indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de cinquante (50) organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans dix (10) ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants.

**EN CONSÉQUENCE :**


Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que la Ville de Blainville exprime son soutien à l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement chez les jeunes et invite le **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC** à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans dix (10) ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(s) Richard Perreault  
Richard Perreault, maire

(s) Patrick St-Amour  
Patrick St-Amour, greffier

COPIE AUTHENTIQUE

  
Greffier / Greffière adjointe



SERVICES JURIDIQUES  
GREFFE

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 12 mai 2015 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :  
M. Paul Leduc, maire  
M. Steve Gagnon, district 1  
M. Pierre O'Donoughue, district 2  
Mme Francine Raymond, district 3  
M. Serge Séguin, district 4  
M. Claudio Benedetti, district 5  
M. Alexandre Plante, district 6  
M. Antoine Assaf, district 7  
M. Pierre Jetté, district 8  
Mme Doreen Assaad, district 9  
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Nicolas Bouchard, directeur général  
Me Isabelle Grenier, directrice des services juridiques et greffière

---

150512-228

14.1 COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC - APPUI

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la fumée secondaire est dommageable pour la santé;

Attendu que la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique indiquant que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue  
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil appuie l'objectif de réduction du tabagisme 10 % dans 10 ans de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Louise Bouvier,  
chef de service - greffe et archives et greffière adjointe

Copie conforme certifiée, ce 14 mai 2015

*Cette résolution n'a pas été ratifiée par le conseil.*



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité, tenue au lieu habituel des sessions le 7 juillet 2015 et à laquelle sont présents la conseillère, madame Sylvette Savaria et les conseillers, messieurs Ghislain Beaugard, Claude Lacasse, Bruno Napert, Pierre St-Louis et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur Daniel Plouffe, maire, en présence de Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier qui assure le greffe de session.

---

### RÉSOLUTION n° : 2015-07-113

#### Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la loi sur le tabac

2015-07-113

**CONSIDÉRANT** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique ;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac* ;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique :

**CONSIDÉRANT** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac* ;

**CONSIDÉRANT** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

**CONSIDÉRANT** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

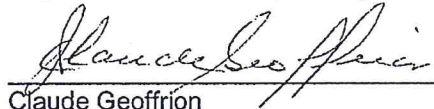
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

**QUE LA MUNICIPALITÉ** exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes ;

**QUE LA MUNICIPALITÉ** invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 Ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**ADOPTÉE**

Copie certifiée conforme ce 10 juillet 2015



---

Claude Geoffrion  
Directeur général et secrétaire-trésorier



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 19 mai 2015, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

15-05-07      **APPUI – CAMPAGNE « 10 DANS 10 » DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER, DIVISION QUÉBEC – RÉVISION À LA LOI SUR LE TABAC**

CONSIDÉRANT l'objectif de la campagne « 10 dans 10 » de la Société canadienne du cancer, division du Québec, appuyé par la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, à fixer des objectifs clairs et précis de réduction du tabagisme, soit 10 % de prévalence dans 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi vise à inclure des règles claires pour mieux protéger et encadrer le marketing de l'industrie du tabac et à inclure toutes nouvelles formes de cigarettes, même celles électroniques, afin de protéger les jeunes qui sont directement visés par ce marketing et les nouvelles formes de cigarettes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac appuie les démarches de la Société canadienne du cancer, division du Québec, appuyée par la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, pour la campagne « 10 dans 10 » qui réclame des objectifs ambitieux de réduction du tabagisme et un meilleur encadrement pour protéger les jeunes contre le tabagisme, ainsi que de permettre à cette loi d'inclure des règles claires pour mieux protéger et encadrer le marketing de l'industrie du tabac et d'inclure toutes les nouvelles formes de cigarettes, même celles électroniques.

**ADOPTÉE**

(signé) *NORMAND DYOTTE*

**NORMAND DYOTTE**  
Maire

(signé) *CÉLINE LÉVESQUE*

**CÉLINE LÉVESQUE, avocate**  
Greffière et directrice

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
CE 20 MAI 2015

  
Me Celine Lévesque, greffière



Province Québec  
M.R.C. de la Haute-Gaspésie  
Ville de Cap-Chat

Copie de **RÉSOLUTION**

Extrait du **PROCÈS-VERBAL** de la **SESSION ORDINAIRE** du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue le **4** **MAL** **2015**, à **20** h **00**, à la Salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Froy de Cap-Chat.

Sont présents: **Judes Landry, maire**  
**Pierre-Yves Lévesque**  
**Régis Soucy**  
**Richard Émond**  
**Sébastien Landry**  
**Louis-Seize Sergerie**

Sont absents: **Simon Landry**

Sont aussi présents:

**Marielle Émond, greffière adjointe**  
**Keven Gauthier, directeur général et greffier**

**RÉS.19.05.15**

**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

**ATTENDU** le souhait du Conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

... / 2



Province Québec  
M.R.C. de la Haute-Gaspésie  
Ville de Cap-Chat

Copie de **RÉSOLUTION**

...../ 2

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :


- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**ADOPTÉ**

(S) JUDES LANDRY  
MAIRE

(S) MARIELLE ÉMOND  
GREFFIERE adjointe

CERTIFIÉE CONFORME

  
GREFFIERE adjointe

CAP-CHAT, ce 5<sup>e</sup> ième jour de mai 2005,

**Campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme**

(15-07-223)

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Manon Gauthier**

**APPUYÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Naud**

**ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement de prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

QUE ce conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

M. le conseiller Michel Blackburn se retire considérant qu'il s'agit ici d'un sujet lié à son emploi professionnel.

*Adoptée à la majorité par les membres du conseil présents.*

M. Michel Blackburn reprend son siège.

- Vraie copie certifiée d'un extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-Santé tenue le 13 juillet 2015 sous la présidence de M. le maire Denis Jobin.



Denis Jobin  
Maire  
Le 23 juillet 2015



## Ville de Carignan

Service du greffe

EXTRAIT du livre des  
délibérations du Conseil

15-06-244

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan le mardi 2 juin 2015 à 20 h, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Lorraine Moquin et Anne Poussard ainsi que messieurs les conseillers Patrick Marquès, André Mylocopos et Marcel Synnott, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur René Fournier.

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

### Demande au gouvernement du Québec – Révision de la Loi sur le tabac

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Carignan exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

INVITE le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

  
Greffier

## Résolution adoptée par la Ville de Chambly Juillet 2015

2015-07-380 **5.4 Appui à la Campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme**

Considérant le souhait du conseil municipal de Chambly de promouvoir la santé publique et de soutenir la Campagne « 10 dans 10 »;

Considérant la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Considérant qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Considérant que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Considérant qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Considérant que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Considérant que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**EN CONSÉQUENCE :**

**PROPOSÉ** par Mme la conseillère Sandra Bolduc

**APPUYÉ** par M. le conseiller Luc Ricard

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

Que le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Adoptée

## MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD



CHAMBORD

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Chambord tenue à la mairie de Chambord le 1<sup>er</sup> juin 2015 sous la présidence de monsieur le maire Gérard Savard.

Sont également présents, les conseillers :

Camille Brassard

Lise Noël

Luc Chiasson

Robin Doré

Marcel Tremblay

Rock Tremblay

### RÉSOLUTION 06-156-2015 APPUI – LUTTE CONTRE LE TABAGISME

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite promouvoir la santé publique en demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**CONSIDÉRANT QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

#### EN CONSÉQUENCE;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Camille Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- D'exprimer son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 3- D'inviter le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Vrai copie certifiée conforme le 2 juin 2015

Le secrétaire-trésorier,



Steeve Gagnon

# VILLE DE CHANDLER

---

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 8 juin 2015, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

**SONT PRÉSENTS** : Madame Louise Langlois, maire, madame Marie-Claire Blais, conseillère, et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Christian Dea et Gilles Daraîche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT** : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

**EST ABSENT** : Monsieur Benoit Cayouette, conseiller.

---

## RÉSOLUTION 150608.132

### MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA REVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

- ATTENDU le souhait du conseil municipal de la Ville de Chandler de promouvoir la santé publique;
- ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;
- ATTENDU qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
- ATTENDU que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;
- ATTENDU qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu ce que le conseil municipal :

- 1 - exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2 - invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10 % dans 10 ans» lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Roch Giroux,  
Directeur général

VRAIE COPIE CONFORME  
Donnée à Chandler,  
Ce 11<sup>e</sup> jour de juin 2015

**RÉSOLUTION 15-05-89**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Chapais, tenue le 20 mai 2015 à 19 h 00, à la Salle des délibérations de l'hôtel de ville de Chapais et à laquelle sont présents et formant quorum :

Monsieur le maire : **Steve Gamache**

Mesdames les conseillères : **Denise Larouche**  
**Roxanne Tremblay**

Messieurs les conseillers : **Guy Lafrenière**  
**Daniel Forgues**  
**Jacques Fortin**

Était également présente à la séance :  
Madame la directrice générale adjointe  
et greffière suppléante **Mélanie Gagné**

Étaient absentes à la séance :  
Madame la conseillère : **Lucie Tremblay**  
Madame la directrice générale et greffière : **Mariève Bernier**

Le maire présente à la séance Madame Elsa Witty, maire d'un jour

**RÉSOLUTION – MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA  
RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

**CONSIDÉRANT** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**CONSIDÉRANT QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin  
**APPUYÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

**QUE** le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée à Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, à monsieur Jean Boucher, député d'Ungava, ainsi qu'à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DONNÉ ET SIGNÉ** à Chapais, ce 22<sup>ème</sup> jour du mois de mai 2015



**Colette Aubé**  
Assistante greffière



# Ville de Chibougamau

HOTEL DE VILLE

BUREAU DU GREFFIER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée \_\_\_\_\_ ordinaire  
du conseil de la Ville de Chibougamau, étant l'ajournement de celle  
du \_\_\_\_\_ et tenue ce 27 juillet 2015  
à l'endroit habituel des sessions du conseil.

Sous la présidence de \_\_\_\_\_ Madame Manon Cyr, mairesse  
et à laquelle étaient présents :

MM., Daniel Bergeron, René Bouchard, Serge Drolet, André Naud et Jerry Poirier,  
conseillers et formant quorum : Mme Marielle Girard, assistante trésorière, et  
Pascale Vézina, directrice des finances et trésorière, greffière adjointe et directrice  
générale adjointe.

Étaient absents : MM. Réjean Girard, conseiller, Yves Blackburn, directeur général,  
et Mario Asselin, greffier

RÉSOLUTION No 260-2015-07

## DEMANDER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC.

CONSIDÉRANT QUE le souhait du conseil municipal de la ville de Montréal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

CONSIDÉRANT la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, à savoir que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 15 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud  
APPUYÉ PAR René Bouchard  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

...2/



# Ville de Chibougamau

HOTEL DE VILLE

BUREAU DU GREFFIER

2


RÉSOLUTION No. 260-2015-07

QUE le conseil municipal de la ville de Chibougamau appuie l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

QUE le conseil municipal de la ville de Chibougamau invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

  
\_\_\_\_\_  
MANON CYR, mairesse

  
\_\_\_\_\_  
PASCALE VÉZINA, greffière adjointe

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Chibougamau, le 30 juillet 2015

Pascale Vézina  
Greffière-adjointe de la Ville

Par : 



## Municipalité du Canton de Cleveland

292, chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Qc) J0B 2H0  
Téléphone : 819-826-3546 Télécopie : 819-826-2827

PROVINCE DU QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 4 mai 2015 à 19h33, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, à Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, monsieur Herman Herbers.

### 2015-099 COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC – DEMANDE D'APPUI POUR L'ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION

- ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé en demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;
- ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;
- ATTENDU QU'** au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
- ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;
- ATTENDU QU'** en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;
- ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;
- ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

DANS LES CIRCONSTANCES, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux d'appuyer la demande de la Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac en demandant au gouvernement et à la Ministre de la santé publique, madame Lucie Charlebois, de prendre en considération tous ces attendus et de fixer des objectifs clairs et précis de réduction du tabagisme, soit 10% de prévalence dans 10 ans, afin que l'exercice de révision soit sérieux et génère des résultats concrets.

**Proposition adoptée.**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE CONFORME SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU LIBELLÉ FINAL DU PROCÈS VERBAL, ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE.

Donnée à Canton de Cleveland, le 6 mai 2015

  
Claudette Lapointe  
Directrice générale/Secrétaire trésorière



Session régulière du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 4 mai 2015 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1  
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Résolution 2015-05-5133

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Amanda Hamel et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal :

- Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, soussigné, Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier de la Ville de Cookshire-Eaton, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

À Cookshire-Eaton, le 5 mai 2015.

Le directeur général / secrétaire-trésorier

Martin Tremblay

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 15 JUIN 2015 À 20 H, AU 5801 BOULEVARD CAVENDISH, CÔTE SAINT-LUC**

---

150627

**MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE LOI N<sup>o</sup>. 44 ET PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS**

---

ATTENDU que des motions ont été adoptées pour demander au gouvernement du Québec de soumettre la cigarette électronique aux mêmes restrictions que celles imposées aux produits du tabac, pour réviser la *Loi sur le tabac* afin d'élargir la définition des endroits publics et pour adopter des mesures susceptibles de prévenir le tabagisme chez les jeunes;

ATTENDU qu'il y a eu dépôt du projet de loi n<sup>o</sup> 44, le 5 mai dernier, par la ministre déléguée à la Santé publique, Madame Lucie Charlebois, intitulé *Loi visant à renforcer la lutte au tabagisme*;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

«QUE le conseil de la Ville reconnaisse que le projet de loi n<sup>o</sup> 44 représente une avancée majeure dans la lutte au tabagisme;

QUE le conseil de la Ville souligne son soutien à des changements comme celui de soumettre la cigarette électronique aux mêmes restrictions que celles imposées aux produits du tabac, celui d'élargir la définition des endroits publics où est prescrit l'usage du tabac pour y inclure les terrasses des restaurants et des bars, celui d'interdire la vente de produit du tabac aromatisé et celui d'interdire de fumer dans les véhicules en présence de jeunes de moins de 16 ans;

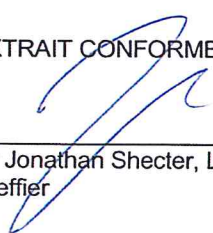
QUE le conseil de la Ville demande au gouvernement du Québec d'amender le projet de loi n<sup>o</sup> 44 afin que l'interdiction de fumer dans les endroits publics s'applique également aux terrains de jeux pour enfants, aux terrains sportifs, aux parcs et aux plages publiques;

QUE le conseil de la Ville demande au gouvernement du Québec de s'attaquer à la problématique de l'emballage, à l'instar de l'Australie et éventuellement de l'Irlande et du Royaume-Uni, afin que celui-ci soit neutre;

QUE le greffier soit mandaté afin de transmettre une copie de cette motion à la ministre déléguée à la Santé publique, madame Lucie Charlebois, et au membre de l'Assemblée nationale du Québec qui représentent la Ville de Côte Saint-Luc, Monsieur David Birnbaum.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXTRAIT CONFORME

  
M<sup>e</sup> Jonathan Shecter, LL.B.  
Greffier

**CANADA**  
**PROVINCE OF QUEBEC**  
**CITY OF CÔTE SAINT-LUC**

**EXTRACT FROM THE MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE CITY COUNCIL HELD ON MONDAY, JUNE 15, 2015 AT 8:00 P.M. AT 5801 CAVENDISH BOULEVARD, CÔTE SAINT-LUC**

---

150627

**MOTION IN SUPPORT OF BILL NO. 44 AND PROPOSED AMENDMENTS**

WHEREAS motions have been adopted to ask the Quebec government to impose the same restrictions on electronic cigarettes as those imposed on tobacco products, as well as to revise the *Tobacco Act* in order to enlarge the definition of public places where smoking is prohibited and to adopt measures susceptible in preventing smoking amongst youths;

WHEREAS May 5, 2014, the delegated minister of Public Health, Miss Lucie Charlebois, deposited Bill no. 44 entitled *An Act to bolster tobacco control*;

It was

MOVED BY COUNCILLOR GLENN J. NASHEN  
SECONDED BY COUNCILLOR RUTH KOVAC

AND RESOLVED:

"THAT the City Council recognizes that Bill no. 44 represents a major advancement in the fight against smoking;

THAT the City Council emphasizes its support of these changes, including imposing the same restrictions on electronic cigarettes as those imposed on tobacco products, enlarging the definition of public places where smoking is prohibited to now include: terraces of restaurants and bars; prohibiting the sale of flavored tobacco products and prohibiting smoking in vehicles when minors of 16 years or younger are present;

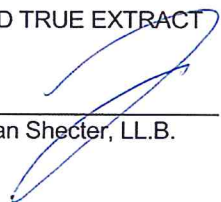
THAT the City Council asks the Quebec government to amend Bill no. 44 so that the ban on smoking in public places also applies to children's playgrounds, sports fields, parks and public beaches;

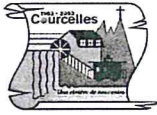
THAT the City Council asks the Quebec government to address the problematic packaging of tobacco products, like Australia has already done and eventually Ireland and the United Kingdom will do, so that the packaging is neutral;

THAT the City Clerk be mandated to transmit a copy of this motion to the delegated minister of Public Health, Miss Lucie Charlebois, and to the member of the Quebec National Assembly which represents the City of Côte Saint-Luc, Mr. David Birnbaum."

CARRIED UNANIMOUSLY

CERTIFIED TRUE EXTRACT

  
\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Jonathan Shecter, LL.B.  
City Clerk



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Courcelles  
116 av. du Domaine, G0M 1C0  
Tél. : 418-483-5540 téléc. : 418-483-3540

### Copie de résolution

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le quatrième jour de mai deux-mille-quinze, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Claude Goulet, Hugues Arguin et Francis Bélanger.

Mme Diane Rancourt et M. Renaud Gosselin sont absents.

Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

Rés. 15-087

### **MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à "10% dans 10 ans" en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux et dans les autos en présence d'enfants.

Il est proposé par : Claude Goulet

Et appuyé par : Hugues Arguin

**ET RESOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal :

- 1- Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne "10% dans 10 ans" lors de la révision de la Loi sur le tabac.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme

Ce 6 mai 2015

Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

*cc Mme Lucie Charlebois  
ministre*

**COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME**

  
**Brigitte Chabot greffière adjointe**



Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Cowansville tenue au lieu ordinaire de ses séances le 2 juin 2015 à 20 h, le tout conformément à la Loi.

À laquelle assemblée il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Arthur Fauteux.

**190-06-2015**

**Appui à la Campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme**

Considérant le souhait du conseil municipal de Cowansville de promouvoir la santé publique et de soutenir la Campagne « 10 dans 10 »;

Considérant la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Considérant qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Considérant que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Considérant qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Considérant que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Considérant que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par madame la conseillère Corinne Labbé

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

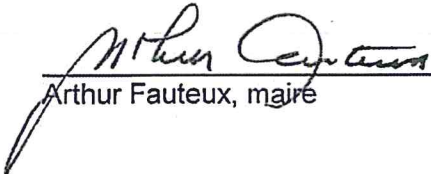
Et résolu :



Que le conseil municipal de Cowansville exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

Que le conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée à l'unanimité

  
Arthur Fauteux, maire

  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, greffière



VILLE DE DANVILLE  
150, rue Water  
Danville (Québec) J0A 1A0

---

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE DANVILLE TENUE LE 1<sup>ER</sup> JUIN DE L'AN DEUX MILLE QUINZE À 19H00 AU 150, RUE WATER

---

**SONT PRÉSENTS :**

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Directrice générale,  
secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

14 citoyens assistent à la séance publique du Conseil de ville.

---

**224-2015-Coalition québécoise pour le contrôle du tabac – demande d'appui à la campagne 10 dans 10 sur le tabac :**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Danville souhaite promouvoir la santé publique et demander au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac* afin que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec ;

**ATTENDU** la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac* ;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac* ;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autres en présence d'enfants ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le Conseil municipal :

- Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes ;
- Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac* ».

**ADOPTÉ.**

Caroline Lalonde  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME LE 12 JUIN 2015.

Sous réserve de l'approbation du libellé finale lors d'une prochaine séance du Conseil de ville.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 4 mai 2015, à 20 h à la salle Normand Beaudoin, située au 337, rue Principale.

**SONT PRÉSENTS :**  
Antoine Tardif, maire  
François Robidoux  
Antoine Cormier  
Marie-Eve Crochetière  
Hélène Laforest  
Alain Raymond

**EST ABSENT :** Sylvain Demontigny

**2015-05-92. Campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme**

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

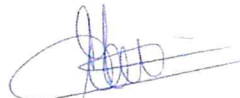
**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité que le Conseil municipal :

1. Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
Daveluyville, le 5 mai 2015



**Pauline Vrain**  
Greffière

# Municipalité de Déléage

## 5 mai 2015

### RÉSOLUTION 2015-05-CMD8942

#### DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA *LOI SUR LE TABAC*

**CONSIDÉRANT** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT QU'** au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**CONSIDÉRANT QU'** en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Madeleine Aumond et appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

**QUE** la municipalité exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

**DEMANDE** au gouvernement du Québec de considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

140-15

### MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

CONSIDÉRANT la déclaration de M<sup>me</sup> Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT qu'au cours des 5 dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à 10 % dans 10 ans, en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac* pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit.

QUE le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne *10 % dans 10 ans* lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

**DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE DENHOLM**, tenue le 2 juin 2015, à laquelle il y avait quorum.

**SONT PRÉSENT(E)S :**

Monsieur	Gaétan Guindon	Maire
Mesdames	Danielle Cillis	Conseillère
	Marie Gagnon	Conseillère
	Sylvie Lagacé	Conseillère
Monsieur	Richard Poirier	Conseiller
Madame	Sylvie Lévesque	Directrice générale

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Madame	Annik Gagnon	Conseillère
Monsieur	Roger Chénier	Conseiller

MD-15-06-101

**RÉSOLUTION CAMPAGNE D'APPUI SUR LE TABAC**

**ATTENDU QUE** le souhait du Conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec ;

**ATTENDU QUE** la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la loi sur le tabac;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme, selon les statistiques "à 10 % dans les 10 ans", en proposant que les prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

419, CH. POISSON-BLANC  
DENHOLM (QUÉBEC)  
J8N 9C8  
TÉL. (819) 457-2982  
FAX. (819) 457-9862  
mairie.denholm@gc.qlra.com

**EN CONSÉQUENCE, il est**

**Proposé par Sylvie Lagacé  
Appuyé par Danielle Cillis**

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil appui la Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac dans sa demande au gouvernement du Québec pour réviser la loi sur le tabac, entre autre par l'interdiction des saveurs, de l'emballage neutre et standardisé ainsi d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeu pour enfants et dans les autos en présence d'enfants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Gaétan Guindon  
Maire



Sylvie Lévesque  
Directrice générale

Atteste que  
Copie certifiée conforme  
Au livre des procès-verbaux  
Le 2 juin 2015

**SCEAU**

LE 13 JUILLET 2015



COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE  
DESCHAMBAULT-GRONDINES



À une session régulière tenue le lundi 13 juillet 2015 à 20 heures 02 minutes, à l'édifice Paul-Benoît, et à laquelle sont présents :

Son honneur le Maire : Gaston Arcand  
Et les conseillers suivants :  
Denise Matte  
Christian Denis  
Mario Vézina  
Patrick Bouillé  
Jacques Tessier

Formant quorum sous la présidence du maire.

Marcel Réhel, conseiller, est absent.

Madame Claire St-Arnaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à cette séance.

289-07-15 2.1 Résolution demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

**ATTENDU** la déclaration de M<sup>me</sup> Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

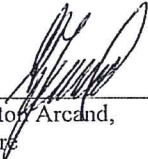
**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

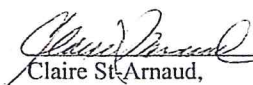
**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Denis  
Appuyé par Patrick Bouillé  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Deschambault-Grondines :

1. Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

  
Gaston Arcand,  
Maire

  
Claire St-Arnaud,  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière

*Copie certifiée conforme*  
ce 22 ième jour du mois Juillet 2015  
  
Elyse Laghance, secrétaire-trésorière adjointe  
Municipalité de Deschambault-Grondines



Disraeli

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DISRAELI, TENUE PUBLIQUEMENT AU LIEU ET HEURE ORDINAIRES DES SÉANCES DE CE CONSEIL, LE LUNDI 4 MAI 2015, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DES CITÉS & VILLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, À LAQUELLE ASSISTENT MME JULIETTE JALBERT, M. CHARLES AUDET, M. GERMAIN MARTIN, MME PAULINE T. POIRIER, M. ROCK ROUSSEAU ET M. ALAIN BROCHU, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JACQUES LESSARD, MAIRE.

### 9.14 Demande au gouvernement du Québec pour réviser la Loi sur le tabac.

CONSIDÉRANT le souhait du Conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

En conséquence, il est,  
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER  
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

Que le Conseil exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

Que le Conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

JE SOUSIGNÉ, PATRICE BISSONNETTE, DIR. GÉN. ET SEC.-TRÉS. CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES QUE L'EXTRAIT CI-DESSUS EST VÉRIDIQUE.

À DISRAELI, CE 5 mai 2015.

*Patrice Bissonnette, dir. gén. & sec.-trés.*

05-2015-151

Résolution 15-06-285

**COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC -  
APPUI À LA CAMPAGNE 10 DANS 10 SUR LE TABAC**

ATTENDU la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme de 10 % dans 10 ans, en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes; et

QUE le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne 10 % dans 10 ans lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2015**

**VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 9 JUIN 2015**



**MAÎTRE PIERRE HÉBERT, GREFFIER ADJOINT**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD TENUE LE  
PREMIER JOUR DE JUIN DEUX MILLE QUINZE À DIX-NEUF HEURES À  
LA SALLE DU CONSEIL SISE AU QUINZE, RUE DE L'ÉGLISE EAST  
HEREFORD ET FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE  
RICHARD BELLEVILLE**

---

**Résolution 15-06-107  
Révision de la *Loi sur le tabac***

---

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par le conseiller Steve Isabelle  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin  
Et résolu QUE :

- Le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- Le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Copie certifiée conforme  
Sous réserve des approbations  
Ce 4<sup>e</sup> jour de juin 2015



Diane Lauzon Rioux  
Secrétaire-trésorière



#### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire tenue le 4 mai 2015, à compter de 19h30, au lieu habituel des séances et à laquelle étaient présents : Monsieur le Maire Yvon Laramée ainsi que Madame la conseillère Nathalie Lemaire et Messieurs les conseillers Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Était également présente, Madame Caroline Rioux, directrice générale et secrétaire-trésorière

#### 4. CORRESPONDANCES

##### 4.6 Demande d'appui de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

##### RÉSOLUTION 2015-05-161

**ATTENDU QUE** la ministre déléguée à la santé publique, Mme Lucie Charlebois, s'est engagée à réviser la « Loi sur le tabac » au cours de l'année 2015;

**ATTENDU QUE** le pourcentage de fumeurs semble se maintenir au-delà de 21 %;

**ATTENDU QUE** la campagne de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a comme objectif de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans »;

**ATTENDU QUE** pour atteindre ces objectifs, il sera requis de revoir les mesures visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire et demande d'interdire de fumer, entre autres, sur les terrains de jeux des enfants;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité d'Eastman désire que les interdictions actuelles et futures s'appliquent aussi à la cigarette électronique;

**ATTENDU QUE** la municipalité promeut les saines habitudes de vie;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le conseil manifeste son soutien à l'objectif de réduction du tabagisme ainsi qu'à la prévention à l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

**QUE** le conseil demande au gouvernement du Québec de prévoir les mesures nécessaires lors de la révision de la « Loi sur le tabac » pour rencontrer les objectifs de la campagne « 10 % en 10 ans ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Copie certifiée conforme ce 5 mai 2015,  
d'un extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015

**Caroline Rioux**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*« Cette résolution est sujette à l'approbation du conseil municipal à sa prochaine assemblée régulière ou spéciale »*



*Copie de résolution  
de la séance ordinaire du conseil de la  
Municipalité d'Entrelacs  
tenue le 20 juillet 2015*

À laquelle étaient présents :

Madame Diane Nadeau  
Monsieur Gilles Delamirande  
Monsieur Christin DuBois

Monsieur Richard Houde  
Monsieur Réjean Larochelle  
Monsieur Sylvain Riopel

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Sylvain Breton.

Madame Martine Guindon, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe était aussi présente.


---

**15-07-150-5.5**

- ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;
- ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite appuyer la motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;
- ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;
- ATTENDU QU' au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
- ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;
- ATTENDU QU' en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;
- ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;
- ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Gilles Delamirande que la Municipalité d'Entrelacs exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et d'inviter le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

  
Martine Guindon,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

*« Extrait de procès-verbal sujet de faire l'objet d'une ratification  
à la prochaine assemblée de conseil »*

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu des séances, le 22 mai 2015 à 17 h 00, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre Nepveu et à laquelle sont présents les Conseillers suivants, formant quorum :

Joëlle Berdugo Adler  
Roger Martel  
Bruce Zikman  
Jean-Jacques Desjardins  
Christine Corriveau

Est également présente Madame Nadine Bonneau, trésorière et assistante-greffière.

---

2015-05-052 | RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

---

**CONSIDÉRANT** le souhait du Conseil municipal de promouvoir la santé publique;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**CONSIDÉRANT** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**CONSIDÉRANT** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :


**EXPRIME** son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

**INVITE** le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée à l'unanimité

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
à Ville d'Estérel, ce 23 mai 2015.

Sujet à ratification.

  
Nadine Bonneau, OMA  
Assistante-greffière



Extrait du Procès-Verbal  
ou copie de résolution

MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

A la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville tenue le 6 juillet 2015 et à laquelle étaient présents les personnes suivantes :

Membres du conseil :	Normand Gagnon	maire
	Marc Lemay	conseiller
	Denis Bélanger	conseiller
	Pascal Gagnon	conseiller
	Serge Grimard	conseiller
Absences :	Éric Guillot	conseiller
	James Kingston	conseiller

Et tous formant quorum.

Assiste également à cette séance : Annie Jacques, directrice générale

**Loi sur le tabac**

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procèdera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**RÉSOLUTION # 176-07-15**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

(ADOPTÉ)

Copie certifiée conforme  
Donné à Fortierville, ce 7 juillet 2015

Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

de la séance régulière du conseil municipal de Fugèreville qui s'est tenue le mardi 7 juillet 2015 à 19 heures, au bureau municipal situé au 33 B, rue Principale.

Mesdames les  
conseillères : M<sup>me</sup> Lise Roy  
M<sup>me</sup> Nancy Lefebvre  
M<sup>me</sup> Maryse Raciné  
M<sup>me</sup> Gaétane Cloutier

Messieurs les  
Conseillers : M. Michel Roy  
M. Gilles Allard

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. André Pâquet, Maire.  
Est également présente :

M<sup>me</sup> Claudette Lachance, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Copie de résolution n° 658-07-2015

Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Roy

appuyé par M<sup>me</sup> Nancy Lefebvre

Et résolu unanimement que le conseil municipal :

1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**Résolution adoptée unanimement.**

Copie certifiée conforme.

Ce 15 juillet 2015.

Claudette Lachance, directrice générale et secrétaire-trésorière.

# Conseil municipal de Gracefield : appui pour un accès public au 31-Milles

Sylvie Dejouy - [sdejouy@lagatineau.com](mailto:sdejouy@lagatineau.com)



**GRACEFIELD** - Réunis en séance ordinaire du conseil municipal lundi soir, les élus ont notamment adopté une résolution d'appui au projet déposé auprès de la MRC par Déléage, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2019, qui a pour but d'aménager un accès public pour les citoyens au lac Trente-et-un-Milles.

Les municipalités de Bouchette, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Déléage et Gracefield travaillent en effet au développement touristique entourant le 31-Milles.

## Prévention du tabagisme

Les élus ont adopté une résolution afin d'exprimer leur soutien à l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et plus particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes. La résolution invite par ailleurs le gouvernement du Québec à considérer, lors de la révision de la Loi sur le tabac, les objectifs de la campagne de réduction du taux de tabagisme à 10% dans 10 ans.



Le 3 juin 2015

Copie de résolution

MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS TENUE LE 2 JUIN 2015, À LA  
SALLE MUNICIPALE DE GRAND-MÉTIS

Sont présents : les conseillers monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier, monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée, monsieur Jacques Vachon, madame Annie Gonthier, formant quorum sous la présidence de monsieur Rodrigue Roy, maire.

---

**Rés. : 2015-099**

**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE  
LA LOI SUR LE TABAC**

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;



2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
SUJETTE À RATIFICATION**

**CE : 3 juin 2015**

  
Chantal Tremblay, directrice générale  
et secrétaire-trésorière



---

**COPIE DE RÉOLUTION  
EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

---

Procès-verbal de la session régulière du Conseil Municipal, tenue le lundi, 4 mai 2015, à 20h à la salle communautaire située au 9, chemin Gosford Sud, Municipalité de Ham-Sud.

Sont présents : Diane Audit Goddard, conseillère, Serge Bernier, conseiller et maire suppléant, François Couture, conseiller, Luc St-Laurent, conseiller, Jean Laurier, conseiller et Pascal Moreau, conseiller, formant quorum sous la présidence de Georges St-Louis, maire.

Est également présente : Caroline Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

**APPUI - MODIFICATION DE LA LOI SUR LE TABAC  
20150504-017**

Considérant la campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme organisée par la Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac;

À cette cause, il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

Que la Municipalité exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

Que la Municipalité invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Copie certifiée conforme à l'original  
En date du 7 mai 2015

Caroline Poirier, g.m.a.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 4 mai 2015 de la Municipalité de Ham-Sud, lors de sa prochaine séance.





La Municipalité du Canton de Hemmingford  
The Municipality of the Township of Hemmingford

505, rue Frontière, local 3  
Hemmingford (Québec) J0L 1H0  
Tél. : (450) 247-2050  
Fax : (450) 247-3283  
canton.township@hemmingford.ca

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL** de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Robert Sanschagrin, Deborah Beattie, Jamie Moore, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sara Czyzewski, et du public.

**2015-06-114 MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre délégués à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac ;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présences des enfants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Pierre Bergeron ,  
APPUYÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté;

QUE le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;  
invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

COPIE CONFORME

  
Sara Czyzewski  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DU 5 MAI 2015

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 5 mai 2015 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;  
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;  
Mme Tina Calvarese, conseillère n° 2;  
M. Dale Langille, conseiller n° 3;  
M. Michael Houle, conseiller n° 4;  
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION : #2015-05-112

**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

- Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre délégués à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac ;
- Attendu qu' au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour contrôle du tabac;
- Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;
- Attendu qu' en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;
- Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;
- Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présences des enfants;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que le conseil municipal :

- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**ADOPTÉE**

Copie certifiée et conforme à nos écritures.

  
Amélie Latendresse  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Joliette, tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le 4 mai 2015, où étaient présents les conseillers Luc Beauséjour, Normand-Guy Lépine, la conseillère Danielle Landreville, les conseillers Patrick Lasalle, Yves Liard et Richard Leduc formant quorum sous la présidence de M. Alain Beaudry, maire.

**G2015-02-44 – COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC –  
DEMANDE D'APPUI**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac visant à appuyer la campagne « 10 dans 10 » sur la lutte au tabagisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Normand-Guy Lépine et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette soutienne l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et particulièrement de prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

**QUE** la Ville de Joliette invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Copie certifiée conforme

MYLÈNE MAYER  
Greffière  
05-05-2015

VILLE DE  
KINGSEY FALLS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une session ORDINAIRE tenue par le conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 15 rue Caron à Kingsey Falls, le 1<sup>er</sup> juin 2015 et à laquelle il y avait quorum.

RÉSOLUTION NO 15-120  
RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC  
DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal souhaite promouvoir la santé publique;
- 2 Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, a déclaré que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;
- 3 Au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
- 4 La Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;
- 5 En novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;
- 6 Pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;
- 7 Le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2 invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

COPIE CONFORME émise le 3 juin 2015

La directrice générale et greffière,

  
Annie Lemieux

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tenue 4 mai 19h00.

Étaient présents à cette réunion :

Monsieur Anicet Gagné  
Monsieur Marcellin Tremblay  
Monsieur Yvan Côté  
Monsieur Victor Boudreault  
Monsieur Graham Park  
Monsieur Éric Thibeault

Étaient absents à cette réunion :

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Lucien Martel, maire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean.

159-2015  
COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac dans sa campagne 10 dans 10 sur le tabagisme afin de réduire de 10% sur 10 ans le taux de tabagisme au Québec.

Adopté à la séance du 4 mai 2015

Copie certifiée conforme.

Donné à L'Anse-Saint-Jean  
Ce 4 mai 2015



Monsieur Daniel Corbeil,  
Secrétaire-trésorier / dg.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LAC ST-JEAN-EST  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension de Notre-Seigneur, tenue le 4 mai de l'an deux mille quinze (4 mai 2015), au lieu et à l'heure habituels des séances.

R.2015-079

**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec ;

ATTENDU la déclaration de Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac* ;

ATTENDU qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

ATTENDU qu'en novembre 2014, plus de 50 organisme travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans » en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac* ;

ATTENDU que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

ATTENDU que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

Que le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée.

SIGNÉ : LOUIS OUELLET,  
MAIRE

NORMAND DESGAGNÉ,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

  
NORMAND DESGAGNÉ,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de la Ville de L'Assomption sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Nicole Martel, et à laquelle sont présents :

Madame la conseillère : Maryse Turgeon et messieurs les conseillers : Michel Gagnon et Fernand Gendron.

1.7 COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC –  
CAMPAGNE « 10 DANS 10 » SUR LE TABAGISME – APPUI À LA  
COALITION

2015-06-0308

CONSIDÉRANT que le tabagisme demeure au Québec et au Canada la première cause de mortalité évitable;

CONSIDÉRANT que la ministre déléguée à la Santé publique s'est engagée à réviser la *Loi sur le tabac* cette année (2015);

CONSIDÉRANT la motion adoptée par la Ville de Montréal demandant au gouvernement et à la ministre de la Santé publique, M<sup>me</sup> Lucie Charlebois, de fixer des objectifs clairs et précis de réduction du tabagisme, soit 10% de prévalence dans 10 ans, afin que l'exercice de révision soit sérieux et génère des résultats concrets;

CONSIDÉRANT l'assujettissement de la cigarette électronique à la *Loi sur le tabac*, ce qui aura pour effet d'interdire la vente aux mineurs, la publicité qui favorise le tabagisme et son usage dans les endroits où fumer est interdit;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de la Ville de L'Assomption de promouvoir la santé publique et d'appuyer la campagne « 10 ans 10 » de la Ville de Montréal sur la lutte au tabagisme;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par la conseillère Maryse Turgeon**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,

Que le conseil municipal exprime par la présente résolution son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

Que le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Paul Rathé, avocat, OMA  
Greffier

c. c. M<sup>me</sup> Geneviève Bois, porte-parole, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac  
M<sup>me</sup> Suzanne Dubois, directrice générale, Société canadienne du cancer – division Québec  
dossier



COPIE DE RÉSOLUTION

PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 juillet 2015 et à laquelle étaient présents son honneur le maire Monsieur Denis Lévesque et les conseillers suivants:

Léonard Payette  
François Gagné  
Patrick Lusignan

Roger Lauzon  
Marie-Josée Tourigny

M. François Charpentier a justifié son absence,

Formant quorum sous la présidence du maire

Mme Nicole Renaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

\*\*\*\*\*

Copie certifiée conforme de la résolution 179-07-15

**APPUI CAMPAGNE 10% DE TABAGISME DANS DIX ANS.**

**CONSIDÉRANT** Le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, d'une résolution demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**CONSIDÉRANT** La déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**CONSIDÉRANT** Qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**CONSIDÉRANT** Que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**CONSIDÉRANT** Qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT** Que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**CONSIDÉRANT** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, IL EST :

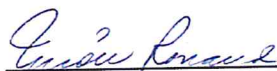
PROPOSÉ PAR : M. FRANÇOIS GAGNÉ  
APPUYÉ PAR : MME MARIE-JOSÉE TOURIGNY  
ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal de la Paroisse de L'Épiphanie.

- Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne < 10 % dans 10 ans > lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Suite au vote cette résolution est ADOPTÉE UNANIMEMENT

Donnée à L'Épiphanie (Québec)  
ce 14 juillet 2015.



Nicole Renaud,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière



Résolution d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le 4 mai 2015 à 19:30 heures à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche situé au 20, chemin Raphaël.

**Demande au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac**

15-228

**Proposé par Jean-Paul Brisebois  
Appuyé unanimement**

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est résolu que ce conseil municipal

- o exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- o invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

vraie copie certifiée  
ce 5 mai 2015

Robert Bussière  
Maire

Annie Racine  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je soussignée, Directrice-générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Pêche certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'affectation :

Date : 5 mai 2015

	O	C		O	C		O	C
Direction générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Finances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Loisirs et culture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressources humaine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Urbanisme et environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autres	_____				

## LaSalle veut élargir l'interdiction de fumer aux terrains sportifs

Pierre Boulanger | 8 juillet 2015

Le conseil d'arrondissement de LaSalle demande au gouvernement du Québec d'amender son projet de loi 44 afin que l'interdiction de fumer dans les endroits publics s'applique également aux terrains de jeux pour enfants, aux terrains sportifs et aux plages publiques.



Par la voie d'une résolution de la mairesse Manon Barbe adoptée à l'unanimité, les élus de LaSalle appuient des changements comme celui de soumettre la cigarette électronique aux mêmes restrictions que celles imposées aux produits du tabac, celui d'élargir la définition des endroits publics où est proscrit l'usage du tabac pour y inclure les terrasses des restaurants et des bars, celui d'interdire la vente de produits du tabac aromatisé et celui d'interdire de fumer dans les véhicules en présence de jeunes de moins de 16 ans.

### Pour une loi plus complète

La mairesse Barbe a rappelé qu'il y a eu dépôt du projet de loi 44, le 5 mai dernier, par la ministre déléguée à la Santé publique, Lucie Charlebois, intitulé «Loi visant à renforcer la lutte au tabagisme».

Le conseil reconnaît que ce projet de loi représente une avancée majeure dans la lutte au tabagisme, mais souhaite des ajouts pour une lutte encore plus efficace. LaSalle demande aussi au gouvernement de s'attaquer à la problématique de l'emballage, à l'instar de l'Australie, et éventuellement de l'Irlande et du Royaume-Uni, afin que celui-ci soit neutre.

### Des mesures depuis l'automne 2014

La Ville de Montréal interdit la cigarette électronique à son personnel dans tous ses édifices et véhicules publics depuis janvier, mais LaSalle avait déjà procédé à une telle interdiction depuis l'automne 2014.

Dans une note de service, l'arrondissement précisait à ses employés que l'interdiction de fumer s'applique dans les édifices municipaux tels que la mairie d'arrondissement, la bibliothèque L'Octogone et autres, ainsi que dans les véhicules publics. «Ne connaissant pas les effets des produits contenus dans la vapeur rejetée par la cigarette électronique,

nous ne pouvons exposer ceux et celles qui ne fument pas à ces produits. Là où s'applique la Loi sur le tabac, là s'applique cette directive sur la cigarette électronique», précise l'arrondissement.

La cigarette électronique devait aider ses usagers à cesser de fumer, mais son efficacité divise encore les spécialistes. Une enquête de la Direction de la santé publique de Montréal a révélé que l'effet de nouveauté représente le principal attrait de ce nouveau produit. Sur 2500 personnes âgées de plus de 15 ans, près de 15% ont avoué utiliser la cigarette électronique et on note une plus grande ferveur chez les jeunes fumeurs de 19 à 24 ans.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE LA PATRIE**

*Extrait* du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 7 juillet, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, à La Patrie. *Résolution à être approuvée par le maire et à la considération du conseil lors de la séance ordinaire du 11 août 2015.*

**Sont présents :**

Monsieur Bruno Gobeil, maire  
Monsieur Richard Blais, conseiller #1  
Madame Lise Pratte conseillère # 3  
Monsieur Rémi Poulin, conseiller # 5  
Monsieur Michel Morin, conseiller # 6

**Sont absents :**

Monsieur David Masse, conseiller # 2  
Monsieur Yves Vézina, conseiller # 4

Madame Johanne Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

**COPIE DE RÉOLUTION NUMÉRO 2015-07-150**

**RÉSOLUTION POUR MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA  
RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Rémi Poulin  
APPUYÉ par Monsieur Richard Blais

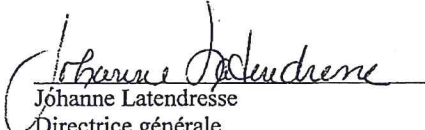
QUE le conseil municipal de la Municipalité de La Patrie :

1. Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de *Loi sur le tabac*.

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME au Livre des Délibérations,  
ce septième jour du mois de juillet 2015

DONNÉ, à la Municipalité de La Patrie, ce 8<sup>ième</sup> jour du mois de juillet deux mille quinze.

  
Johanne Latendresse  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le mardi 19 mai 2015, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M. Claude Brochu  
M. Steve Leclerc  
M. Pierre Darveau  
M<sup>me</sup> Lise Garneau  
M<sup>me</sup> Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Daniel Chabot, directeur général et greffier adjoint, et M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière.

**Révision de la *Loi sur le tabac* - Demande au gouvernement du Québec - Résolution d'appui**

**159-2015** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière exprime son soutien dans l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et, pour cette raison et pour les considérations énoncées à la résolution CM15 0375 adoptée par la Ville de Montréal en mars dernier, que la Ville de La Pocatière manifeste son appui à la Ville de Montréal dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci considère les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Signé à La Pocatière ce 20 mai 2015

  
Daniel Chabot, Directeur général  
Greffier adjoint



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE LAVIOLETTE  
VILLE DE LA TUQUE

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **21 juillet 2015**, sous la présidence du maire, monsieur Normand Beaudoin.

---

**APPUI À LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC / CAMPAGNE « 10 DANS 10 » SUR LE TABAGISME**

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

**ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

VLT-2015-07-177

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC MARTEL  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MERCIER**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** ce conseil municipal :


- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

VRAIE COPIE CONFORME

  
Jean-Sébastien Poirier  
Greffier

Signé : Normand Beaudoin  
Maire

Jean-Sébastien Poirier  
Greffier

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 20 juillet 2015 à 20h, à l'Hôtel de ville situé au 1, rue du Pont, à Labelle et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Robert Bergeron            Claude Labonté  
Michel Lefebvre            Gaétan Marier

Formant le quorum et sous la présidence du maire Gilbert Brassard.

---

**RÉS. 210.07.2015            DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
CONCERNANT LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

Que le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée



Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme le 2015-07-21

*\* Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2015 du conseil municipal lors de sa prochaine séance.*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic, tenue à la salle Bestar du Centre sportif Mégantic, le 4 mai 2015 à 19 h 30. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Colette Roy Laroche, madame la conseillère Johanne Vachon et messieurs les conseillers Jean-Guy Bouffard, André Desjardins, Daniel Gendron, Roger Garant et Richard Michaud.

Assistent également à la réunion, M. Gilles Bertrand, directeur général, M<sup>e</sup> Chantal Dion, greffière, M. Luc Drouin, trésorier et des citoyens.

**Résolution no 15-297**

**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION  
DE LA LOI SUR LE TABAC**

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et demander au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec ;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac ;

ATTENDU QUE selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, il appert qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif sur l'amélioration de la santé publique ;

ATTENDU QU' en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac ;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les véhicules en présence d'enfants.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Guy Bouffard,

appuyé par M. le conseiller Roger Garant

et résolu :

D'APPUYER la campagne de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ayant pour objectif la réduction du tabagisme dans la population, et, plus particulièrement, à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes ;

D'INVITER le gouvernement du Québec à prendre en considération les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision qu'il entend faire de la Loi sur le tabac.

**Adoptée à l'unanimité**

COPIE VIDIMÉE,  
CE 5 MAI 2015, MIN 15-297



*Nancy Roy*  
MME NANCY ROY,  
GREFFIÈRE ADJOINTE

EXTRAIT CONFORME de la séance du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Aigles tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 et à laquelle étaient présents :

Présences : M. Claude Breault, maire  
MME Nicole Beaulieu, conseillère # 3  
M Michel Dubé, conseiller # 1  
Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2  
Roger Dubé, conseiller # 4  
Elzéar Lepage, conseiller # 6

Mme Francine Beaulieu, directrice générale est aussi présente

10% 10 ANS SUR LE TABAC

*Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac*

*Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;*

*Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;*

*Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;*

*Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;*

*Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;*

*Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;*

*Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;*

*Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles*

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;*
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.*

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

*Copie certifiée conforme,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015*



Francine Beaulieu  
Directrice générale



## Municipalité de Lac-des-Plages

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Lac-des-Plages tenue le 10 juillet 2015, à 19 h, à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M<sup>me</sup> CLAUDETTE MOLLOY  
M<sup>me</sup> CAROLE LADOUCEUR

M. GUY BERNARD  
M. PIERRE BOIVIN

M<sup>me</sup> CHRISTINE RICHER

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la Mairesse, M<sup>me</sup> JOSÉE SIMON  
La Directeur général / Secrétaire trésorier, M. DENIS DAGENAIS est aussi présent.

### 2015-07-119 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC LA REVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique ;

CONSIDÉRANT la déclaration de M<sup>me</sup> Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

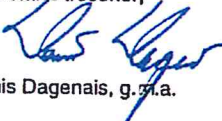
- QUE Le conseil municipal :
- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
  - 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adopté

### COPIE CONFORME

Ce 13<sup>e</sup> jour de juillet 2015,

Le Directeur général,  
Secrétaire trésorier,

  
Denis Dagenais, g.g.a.

La Mairesse,

  
Josée Simon

(Sujet à ratification lors de la prochaine séance)



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD  
COMTÉ DE LAVIOLETTE

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal  
de Lac-Édouard tenue le 13 mai 2015

**38-15 RÉOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU  
QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Adrien Francoeur, appuyé par monsieur le conseiller André Beaulieu et résolu

**QUE** le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

**QUE** le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

*Adopté à l'unanimité.*

  
Johanne Marchand  
Dir. gén. et sec.-trés.

Copie conforme



## Municipalité de Lacolle

1, rue de l'Église sud, Lacolle, QC J0J 1J0

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue à la salle du Centre communautaire Léodore-Ryan, sise au 10, rue Ste-Marie à Lacolle, le mardi quatorzième jour de juillet de l'an deux mille quinze, à dix-neuf heures, où étaient présents :

- Monsieur Roland-Luc Béliveau, Maire
- Monsieur Harold Audit, Conseiller, poste no 1
- Monsieur Patrice Deneault, Conseiller, poste no 2
- Monsieur Jacques Lemaistre-Caron, conseiller poste # 3
- Madame France Murray, conseillère, poste no 4
- Monsieur Normand Lécuyer, conseiller, poste no 5
- Monsieur Pierre Bilodeau, conseiller, poste no 6

Également présent: Madame Diane Aubry  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le conseil siège sous la présidence du maire, monsieur Roland-Luc Béliveau.

### RÉSOLUTION NO 2015-07-251

### RÉSOLUTION D'APPUI – DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique en demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Sur la proposition de monsieur Normand Lécuyer appuyée par monsieur Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

QUE ce conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE

*Signé : Roland-Luc Béliveau, Maire*

*Signé : Diane Aubry  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

Copie certifiée conforme  
Ce 22 juillet 2015

Diane Aubry  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



## Municipalité de Lac-Saint-Paul

388, rue Principale, Lac-Saint-Paul (Québec) J0W 1K0

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Saint-Paul tenue le 11 mai 2015 à 19 h 30 à la salle communautaire située au 386, rue Principale à Lac-Saint-Paul, à laquelle sont présents madame la conseillère Colette Quevillon et messieurs les conseillers Normand Marier, Gilles Aubin, Jean Gascon et Gilles Turgeon, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire F. Louis Lanzon.

Monsieur le directeur général François St-Amour est présent.

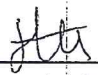
#### LA RÉOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE : 152-05-2015

#### APPUI À LA MOTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE CONSIDÉRER LES OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE « 10 % DANS 10 ans » DANS SA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

- ATTENDU QUE** Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique a déclaré que le gouvernement du Québec révisera bientôt la Loi sur le tabac;
- ATTENDU QU'** au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
- ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;
- ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;
- ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal désire exprimer son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Gilles Aubin, appuyé par Gilles Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents :
- d'appuyer la motion de la Ville de Montréal demandant au gouvernement du Québec de considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » dans sa révision de la *Loi sur le tabac*;
  - d'envoyer une copie de la présente résolution à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, à la Ville de Montréal et à Mme Lucie Charlebois.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, EN DATE DU 28 MAI 2015.

  
François St-Amour, ing.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DONT A ÉTÉ EXTRAITE CETTE RÉOLUTION  
SERA ADOPTÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE

Téléphone administration : 819 587-4283 - Télécopieur : 819 587-4892  
Courriel : dg@lac-saint-paul.ca - Site internet : www.lac-saint-paul.ca

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 158, Chemin J-Cyrille-Bureau, Chalet du Parc du Grand lac Saint-François, mardi le 9 juin 2015 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Monsieur Roch Lachance, siège # 1      Monsieur Gilles Racine, siège # 2  
Madame Nathalie Bélanger, siège #4  
Monsieur Normand St-Pierre, siège #5      Madame Louise DeBlois, siège # 6

Monsieur Réal Veilleux est absent et a motivé son absence.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton.

Madame Marie-Soleil Gilbert, Directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

- *Assemblée publique de consultation du Règlement no 15-427 modifiant le plan d'urbanisme No 08-338 afin de modifier le zonage des lots 2-A-1-1, 2-A-1-2, 1-B-P, 1-A-P, 1-C-P, 1-A-2, 35, 2 A-P, 2-B ET 1-A-1 RANG B du cadastre du canton de Lambton.*
- *Assemblée publique de consultation du Règlement no 15-428 constituant le CCU*

24

*15-06-220 Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac*

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par : Monsieur Normand St-Pierre  
appuyé par : Madame Louise DeBlois



**QUE** le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

**QUE** le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**Est-ce que quelqu'un demande le vote ?  
Personne ne demande le vote**

**Adoptée à l'unanimité**

Copie vidimée le 10 juin 2015

Marie-Soleil Gilbert,  
Directrice Générale/Secrétaire-trésorière



## Municipalité de Lantier

---

# Copie de résolution

---

Le 14 juillet 2015

À une séance extraordinaire, tenue le 13 juillet 2015 et à laquelle assistait monsieur le maire, Richard Forget et les conseillers suivants :

Sont présents : Jean-Pierre L'Écuyer, conseiller; Denis Godmer, conseiller; Noël Lanthier, conseiller; Louise Gareau, conseillère; Gilles Lambert, conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Richard Forget.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, Benoit Charbonneau.

Est absente: Marie-Josée Leroux, conseillère.

**2015.07.148      15. MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

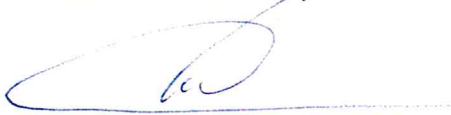
**ET RÉSOLU** que le conseil municipal de la municipalité de Lantier

1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers présents.

**ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2015**  
**VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 14 JUILLET 2015**



Benoît Charbonneau, gma  
Directeur général et secrétaire-trésorier

# Municipalité de Laurierville

140, rue Grenier

Laurierville (Québec) G0S 1P0

Tél. : 819-365-4646 Téléc. : 819-365-4200

## Copie de résolution

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Laurierville tenue le 4 mai 2015 et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, Mme Julie Bernard, M. Pierre Cloutier et M. Luc Côté.

Formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

### Résolution : 2015-112

#### **Appui à la campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme.**

**Attendu** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**Attendu** qu'au cours des cinq dernières années, environ 1000 000 jeunes sont devenus fumeurs, et 50 000 québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**Attendu** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**Attendu** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé, ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**Attendu** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

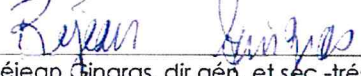
**Attendu** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

**Que** ce conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**Adoptée**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

  
Réjean Gingras, dir.gén. et sec.-trés.

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe et Isabelle Charette et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

**Demande au gouvernement - révision de la Loi sur le tabac**

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption de la résolution numéro 2015-05-27, le 4 mai 2015, demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec ;

ATTENDU la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique selon laquelle le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac* ;

ATTENDU qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* ;

ATTENDU que la *Société canadienne du cancer* indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

ATTENDU qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à 10 % dans 10 ans, en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac* ;

ATTENDU que, pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

Il est proposé par madame Isabelle Charette  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes ;

Que le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne 10 % dans 10 ans lors de la révision de la *Loi sur le tabac* ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Santé publique, à monsieur André Villeneuve, député de Berthier, à la MRC de D'Autray ainsi qu'à la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Copie conforme

Donnée à la Ville de Lavaltrie, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015.

  
\_\_\_\_\_  
Madeleine Barbeau, greffière

2015-06-25

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 4 mai 2015 à 20h00 sous la présidence de M. Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants, tous formant quorum :

M. Josef Mathis,  
M. Léo-Paul Côté,  
M. Daniel Crête

M. Raymond Dumont,  
Mme Céleste Simard,  
M. Martin Blanchette.

Mme France Hénault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**Résolution numéro 2015-05-57**

**COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC : CAMPAGNE « 10 DANS 10 »**

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans »;

Attendu que pour atteindre cet objectif la Coalition et ses partenaires réclament la mise en œuvre d'une série de mesures appuyées par la communauté scientifique mondiale : par exemple : l'interdiction de l'aromatisation des produits du tabac, l'emballage neutre et standardisé (comme en Australie), et l'élargissement des interdictions de fumer aux terrasses des restaurants et bars, aux terrains de jeux destinés aux enfants et aux voitures quand des enfants sont à bord. La Coalition préconise également l'assujettissement de la cigarette électronique à la Loi sur le tabac, ce qui aura pour effet d'interdire la vente aux mineurs, la publicité qui favorise le tabagisme et son usage dans les endroits où fumer est interdit;

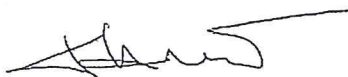
Sur proposition de Mme Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal

- accorde son soutien à la campagne de Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et ses partenaires dont l'objectif est de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉ

Copie certifiée conforme au livre des délibérations

Donnée à Lemieux, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015.



France Hénault, directrice générale et secrétaire-trésorière

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
OU COPIE DE RÉOLUTION**

Extrait conforme du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 19 mai 2015 à 19 heures, à la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire, et à laquelle il y avait quorum. Sont également présents à cette assemblée les conseillers suivants :

Madame Claudine Roussel	Madame Marie-Lise Poitras
Monsieur Denis Morin	Madame Line Boulianne

**Résolution N° 15-05-164**

**DEMANDE D'APPUI/COALITION QUÉBÉCOISE**  
**POUR LE CONTRÔLE DU TABAC**

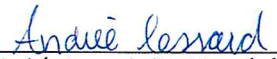
ATTENDU QUE la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a déposé une demande d'appui invitant le gouvernement à se fixer un objectif concret de réduction du tabagisme dans le cadre de la révision de la Loi (soit de 10% de prévalence dans 10 ans);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil appui la Coalition québécoise et soutien l'objectif qui est de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

QUE le Conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Copie conforme certifiée par :

  
Andrée Lessard, directrice générale  
Secrétaire-trésorière par intérim



# VILLE DE MATANE

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

4 mai 2015

## RÉSOLUTION 2015-240

*La résolution suivante a été adoptée par le Conseil de la ville de Matane le 4 mai 2015 lors de la séance générale tenue en l'Hôtel de ville à 20 h et à laquelle étaient présents mesdames les conseillères Monique Fournier et Brigitte Michaud et messieurs les conseillers Michel Côté, Mario Hamilton, Nelson Simard et Steve Girard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jérôme Landry, maire.*

*Est également présente madame Guyaine Labrie, greffière adjointe.*

*Absence motivée de monsieur Nicolas Leclerc, directeur général par intérim.*

### **COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC – APPUI DE LA VILLE DE MATANE À LA CAMPAGNE « 10 DANS 10 »**

Considérant le souhait du Conseil municipal de promouvoir la santé publique;

Considérant la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Considérant qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Considérant que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Considérant qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Considérant que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Considérant que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

.../2

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL CÔTÉ

et résolu à la majorité des conseillers (ères)

Que la Ville de Matane :

1. exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

*Monsieur le conseiller Mario Hamilton demande à ce que sa dissidence envers cette proposition soit consignée au procès-verbal. Cette dernière est motivée par le fait que l'organisme demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques.*

Copie conforme  
5 mai 2015

La greffière adjointe,

  
Guylaine Labrie



Extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 20 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire, Gilles Plante, ainsi que madame la conseillère Danielle C. Meunier et messieurs les conseillers, Martin Dulac, Michel Marleau, André Robert, Normand Angers et Claude Lebeuf.

Formant quorum des membres du conseil, sous la présidence de monsieur le maire, Gilles Plante.

Me Lyne Savaria, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, sont également présentes à la présente séance.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-251**

**Appui – Campagne 10 dans 10 sur le tabac – Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**

---

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Claude Lebeuf

APPUYÉ par monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

« ADOPTÉE »





Municipalité du Canton de Melbourne  
1257, route 243  
Melbourne (Québec) J0B 2B0  
Tél. 819 826 3555  
Fax 819 826 3981  
[melcan@qc.aibn.com](mailto:melcan@qc.aibn.com)  
[www.melbournecanton.ca](http://www.melbournecanton.ca)

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Melbourne  
Canada

2015-05-04  
19 h 30

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 4 MAI 2015**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 4 MAI A 19 H 30, A L'HOTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRESIDENCE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.**

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire  
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1  
Monsieur André Poirier, conseiller au siège numéro 2  
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3  
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4  
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5  
Madame Valérie Guénette, conseillère au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire d'assemblée

Absence: Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal

**Demande d'appui - Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac :** 2015-05-04, 10  
**Attendu que** le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite promouvoir la santé publique en demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**Attendu que** le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**Attendu qu'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés dû au tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**Attendu que** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif sur l'amélioration de la santé publique;

**Attendu qu'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à "10% dans 10 ans",

en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**Attendu que** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et présentation d'un emballage neutre et standardisé;

**Attendu que** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité

**Que** le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

**Que** le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne "10% dans 10 ans" lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Vraie copie certifiée conforme sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal, adopté par le conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Donnée à Canton de Melbourne, le 12 mai 2015.

  
Cindy Jones, g.m.a.  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Adopté

Vraie copie certifiée, donnée à Melbourne, le 12 mai 2015.



Service du greffe

Ville de  
Mercier

Hôtel de ville  
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2<sup>e</sup> étage  
Mercier (Québec) J6R 2L3  
Téléphone : 450 691-6090  
Télécopieur : 450 691-6529  
www.ville.mercier.qc.ca

Extrait du Livre des Procès-Verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2015 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

À laquelle il y avait quorum sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

N° 2015-06-151 COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC -  
CAMPAGNE 10 DANS 10 SUR L'É TABAGISME - APPUI.

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et demander au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT que selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, il appert qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif sur l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10 % dans 10 ans», en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les véhicules en présence d'enfants.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet, appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu :

- QUE ce conseil appuie la campagne de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ayant pour objectif la réduction du tabagisme dans la population, et, plus particulièrement, à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- QUE ce conseil invite le gouvernement du Québec à prendre en considération les objectifs de la campagne «10 % dans 10 ans» lors de la révision qu'il entend faire de la Loi sur le tabac.

ADOPTÉE à l'unanimité

(s)Lise Michaud  
Lise Michaud, mairesse

(s)Denis Ferland  
Denis Ferland, greffier

COPIE VIDIMÉE  
CE 11 juin 2015

  
Denis Ferland, avocat  
Greffier



87, rue Saint-André  
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Québec)  
G8G 1A1  
Téléphone : (418) 349-2066  
Télécopieur : (418) 349-2395  
[www.ville.metabetchouan.qc.ca](http://www.ville.metabetchouan.qc.ca)  
[greffier@ville.metabetchouan.qc.ca](mailto:greffier@ville.metabetchouan.qc.ca)

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE LAC-SAINT-JEAN  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix tenue le 19 mai 2015

Sont présents les conseillers :           André Fortin                   Lévis Duchesne  
  Evans Potvin                 Sylvain Lavoie  
  Richard Lapointe         Martin Voyer

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

**RÉSOLUTION 123.05.2015 MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

Considérant le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Considérant la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Considérant qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Considérant que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Considérant qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Considérant que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Considérant que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants.

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que le conseil municipal :



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

### EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 6 mai 2015, à la place régulière des séances.

**2015-05-101**

***Demande au gouvernement du Québec de réviser la Loi sur le tabac***

**Considérant** le souhait du conseil de la Municipalité de Mille-Isles de promouvoir la santé publique et d'adopter une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**Considérant** que la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**Considérant** qu'au cours des cinq (5) dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**Considérant** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**Considérant** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**Considérant** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**Considérant** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Fred Beaudoin

**APPUYÉ PAR :** Madame Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'EXPRIMER** le soutien du conseil de la Municipalité de Mille-Isles pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

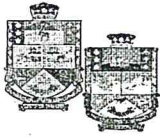
**D'INVITER** le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**ADOPTÉE.**

Copie certifiée conforme aux livres des délibérations  
Ce vendredi, 8 mai 2015.

  
Josée Hébert,

Greffière et secrétaire-trésorière adjointe



## Municipalité de Montcerf-Lytton

18, rue Principale Nord, Montcerf-Lytton (Qc) J0W 1N0 Tél. (819) 449-4578  
Fax : (819) 449-7310

### PROCÈS-VERBAL OU RÉSOLUTION

Extrait du procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 4 mai 2015 à 19.30 heures au centre municipal du 16 principale nord et à laquelle sont présents;

Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénommmé, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Fortin, maire en présence de Madame Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière.

#### Résolution # 2015-05-101

#### DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA *LOI SUR LE TABAC*

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

/2, résolution # 2015-05-101, suite

ET RÉSOLU que le conseil municipal;

1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

2 - invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 1 0 % dans 1 0 ans » lors de la révision de la Loi sur Je tabac.

Et que copie conforme soit envoyée à;

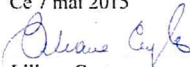
Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique et à Madame Geneviève Bois, porte-parole de la coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

Adoptée à l'unanimité

Copie conforme du livre des délibérations

Faite à Montcerf-Lytton

Ce 7 mai 2015



Liliane Crytes

Directrice générale



## *Municipalité de Montpellier*

### COPIE DE RÉSOLUTION

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 6 juillet 2015 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel  
Madame Diane Thibault  
Monsieur Michel Harrisson

Monsieur Guy Pelletier  
Monsieur Jean-Guy Périard  
Madame Valérie Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Priscilla Maurice.

#### **Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac**

**2015-07-187**

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;


CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et qu'il invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Adopté à l'unanimité.



**Stéphane Séguin, maire**  
**Préfet suppléant de la MRC de Papineau**

---

## Procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal (copie non-officielle)

---

Assemblée ordinaire du lundi 23 mars 2015  
Séance tenue le 24 mars 2015

Résolution: CM15 0375

---

### **Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la *Loi sur le tabac***

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Justine McIntyre  
Mme Andrée Hénault  
Mme Marie Cinq-Mars  
M. Sterling Downey  
M. Claude Dauphin  
Mme Elsie Lefebvre  
Mme Monique Vallée  
M. Richard Bergeron

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Marvin Rotrand dépose divers documents, notamment ceux provenant de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ainsi que la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*.

Adopté à l'unanimité.

Extrait du livre des délibérations d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2015 par le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'école de la Pommeraie.

Sont présents à cette séance : monsieur le maire Yves Corriveau, madame la conseillère Magalie Joncas et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Joseph Côté, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

Est absent à cette séance : monsieur le conseiller Frédéric Dionne.

Madame Anne-Marie Piérard, greffière, et monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, assistent également à cette séance.

2015-168

RÉSOLUTION

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC -  
RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore inclus les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac* afin que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

CONSIDÉRANT la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

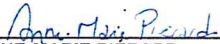
CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Magalie Joncas et appuyé par le conseiller Emile Grenon Gilbert que ce conseil exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME

  
ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE





Le 8 mai 2015

Monsieur Sylvain Pagé  
Député de Labelle  
499, rue Charbonneau, bureau 202  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H4

**Objet : Campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme**

Monsieur le Député,

En tant que député de Labelle, vous serez sans doute intéressé de savoir que les élus de la Ville de Mont-Tremblant appuient la campagne « 10 dans 10 » de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*.

Le tabagisme demeure au Québec et au Canada la première cause de mortalité évitable et la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique.

Nous préconisons également l'assujettissement de la cigarette électronique à la *Loi sur le tabac*, ce qui aura pour effet d'interdire la vente aux mineurs, la publicité qui favorise le tabagisme et son usage dans les endroits où fumer est interdit.

Conséquemment, le Conseil municipal de Mont-Tremblant exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Veuillez recevoir, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.

Luc Brisebois  
Maire

c.c. Coalition québécoise pour le contrôle du tabac



Extrait du livre des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Neuville, tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille quinze, à dix-neuf heures trente, à l'hôtel de ville de Neuville, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.



230, rue du Père-Rhéaume  
Neuville (Québec) G0A 2R0

Tél. : 418 876-2280  
Télec. : 418 876-3349

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-05-94**  
**APPUI À LA CAMPAGNE « 10 DANS 10 » SUR LA LUTTE AU TABAGISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite promouvoir la santé publique et demande au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**CONSIDÉRANT QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**



QUE le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

QUE le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Copie certifiée conforme ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai 2015



Daniel Le Pape, urbaniste, MBA  
Directeur général et greffier





**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

**SÉANCE DU 11 MAI 2015**

**MUNICIPALITÉ DE VILLE DE NICOLET**

À la séance **ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Nicolet tenue le 11 mai 2015 et à laquelle étaient présents le **maire Alain Drouin**, et les conseillers suivants :

Monsieur Olivier Lambert  
Madame Carolyne Aubin  
Monsieur Jean Rousseau

Monsieur Stéphane Biron  
Madame Geneviève Dubois  
Monsieur Denis Jutras

**Résolution # 156-05-2015**

**Campagne «10 dans 10» sur le  
tabagisme - appui**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Stéphane Biron

**APPUYÉ** par madame la conseillère Carolyne Aubin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'appuyer la campagne «10 dans 10» sur le tabagisme de la coalition québécoise pour le contrôle du tabac, laquelle a pour objectif de réduire le tabagisme dans une proportion de 10% de prévalence dans 10 ans.

**ADOPTÉ À NICOLET  
CE 11 MAI 2015**

**CERTIFIÉE VÉRITABLE COPIE  
CE 12 MAI 2015**

**M<sup>e</sup> Monique Corriveau  
Greffière**



Le 8 juin 2015

**COPIE DE RÉSOLUTION  
EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

À une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 et à laquelle sont présents les conseillers(ères) suivants(es) :

- |                      |                           |                   |
|----------------------|---------------------------|-------------------|
| 1. Pauline Farrugia  | 2. Marcella Davis Gerrish | 3.                |
| 4. Normand Jolicoeur | 5. Claude Villeneuve      | 6. Alain Beaulieu |

Absent(s):

Formant quorum sous la présidence de monsieur Michael Page, maire.  
Est aussi présent, Daniel Décary, directeur général et secrétaire-trésorier

---

Résolution : 2015-06-01.14

**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

D'exprimer son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

D'inviter le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

  
Daniel Décary  
Directeur général et secrétaire-trésorier



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-  
DE-LA-MERCI TENUE LE 6 MAI 2015

---

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madeleine Proulx  
André Savage  
Alain Lalonde

Johanne Baillargeon  
Isabelle Parent  
André Lapierre

Sous la présidence de son honneur, la mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Madame Chantal Soucy, était également présente.

---

**15-115 8.4 Motion sur la révision de la Loi sur le tabac [n/d N-293]**

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procèdera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à "10 % dans 10 ans", en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection de non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;



*Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*  
4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes (Québec) J0K 1K0  
Téléphone: (450) 759-2277 - Télécopieur: (450) 759-2055  
Courriel: munindl@intermonde.net

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes tenue lundi, le 13 juillet 2015 à 19:31 hre au lieu habituel des séances, à laquelle étaient présents la mairesse, Madame Céline Geoffroy, ainsi que les conseillers suivants, savoir:

Madame Christine Marion, conseillère  
Monsieur Réjean Belleville, conseiller  
Madame Marthe Blanchette, conseillère  
Monsieur Pierre Venne, conseiller  
Monsieur Pierre Guilbault, conseiller

Madame Nancy Bellerose, secrétaire-trésorière était également présente.

Absent :  
Monsieur Michel Picard, conseiller

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-07-202**

#### **Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la *Loi sur le tabac***

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marthe Blanchette  
Et résolu :

Que le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

Que le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

- Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 15<sup>e</sup> jour du mois  
de juillet de l'an deux mille quinze.

*Nancy Bellerose*

**Nancy Bellerose**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Le procès-verbal n'a pas été approuvé, cette résolution peut être ratifiée lors d'une  
assemblée subséquente.*



Municipalité d'Issoudun  
314, rue Principale  
Issoudun (Québec) G0S 1L0  
Tél : 418 728-2006  
FAX : 418 728-2303  
[munissoudun@videotron.ca](mailto:munissoudun@videotron.ca)

Issoudun, le 2 juin 2015

Extrait du livre des délibérations de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun, d'une résolution adoptée par les membres du conseil de ladite municipalité lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille quinze.

**Appui à la campagne 10 dans 10 sur le tabac**

RÉSOLUTION 2015-06-07

ATTENDU QUE le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

ATTENDU QUE la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

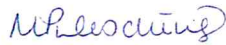
ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par M. Marco Julien et résolu unanimement que le conseil municipal : exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, particulièrement pour prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes; et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10 % dans 10 ans» lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Copie certifiée et conforme  
Au livre de délibérations  
Du 1<sup>er</sup> juin 2015



Marie-Pierre Deschênes  
Directrice générale intérimaire  
Municipalité d'Issoudun



**Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal**

Séance ordinaire du lundi 4 mai 2015

Résolution n° 154-15

**Coalition québécoise pour le contrôle du tabac – Demande d'appui à la « Campagne 10 dans 10 »**

- Attendu** le souhait du conseil municipal de la Ville de Montréal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec ;
- Attendu** la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac ;
- Attendu qu'** au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;
- Attendu que** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;
- Attendu qu'** en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac* ;
- Attendu que** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

**Attendu que** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal :

1. exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Signé électroniquement le 5 mai 2015



Annie Duquette  
Directrice générale p. i.  
Secrétaire-trésorière p. i.

**Note aux lecteurs**

Extrait de procès-verbal qui demeure sous réserve d'une approbation ou d'une modification à une prochaine assemblée du conseil municipal sans pour autant en changer la décision.



**EXTRAIT** de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 6 juillet 2015 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Marie-Claire Vachon, Suzanne Nicholson, Claude Brunet, Normand Durand et Pierre Salois

**Résolution – appui à la lutte contre le tabagisme**

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**DONC**, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont :

- a) exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- b) invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**ADOPTÉ**

(s) *Clément Cardin*  
\_\_\_\_\_  
**CLÉMENT CARDIN**  
Maire

(s) *Gilbert Aubin*  
\_\_\_\_\_  
**GILBERT AUBIN**  
Secrétaire-trésorier

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

  
\_\_\_\_\_  
**Gilbert Aubin**  
Secrétaire-trésorier

## Copie de résolution

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 8 juin 2015* à 19h30 à l'hôtel de ville, situé au 26, rue Ally à Pierreville, à laquelle sont présents Monsieur le maire André Descôteaux et les conseillers suivants, à savoir :

Mme. Denise Descôteaux, siège no. 1  
M. Jean-Christophe Proulx, siège no. 2  
Mme. Mélanie Provencher, siège no. 3

Mme. Julie Gagnon, siège no. 4  
M. Marcel Lavoie, siège no. 5  
M. Michel Bélisle, siège no. 6

formant le quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Lyne Boisvert, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

### Résolution 2015-06-154

#### MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC la révision de la *Loi sur le tabac*

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec ;

CONSIDÉRANT la déclaration de Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac* ;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq (5) dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2015, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac* ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

CONSIDÉRANT que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

*Suite de la résolution 2015-06-154*

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*  
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes ;

QUE le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans les 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

  
\_\_\_\_\_  
**André Descôteaux, maire**

  
\_\_\_\_\_  
**Lyne Boisvert, CPA CGA**  
Directrice générale

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 10 juin 2015

  
\_\_\_\_\_  
**Lyne Boisvert CPA CGA**  
Secrétaire trésorière et directrice générale

548 Route 202, C.P. 93  
Pike-River (Québec)  
J0J 1P0  
Téléphone : 450 248-2120  
Télécopieur : 450 248-4772



*Municipalité de Pike River*

## COPIE DE RÉSOLUTION

### Extrait du procès verbal

À une session ordinaire, tenue le lundi 1er juin 2015 à 19h30 et à laquelle sont présents les conseillers (ères) suivants (es) :

Sylvie Jeannotte      Jean Asnong  
Gabriel Thuot

formant quorum sous la présidence du maire M. Martin Bellefroid.  
La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté, est aussi présente.

Absences: les conseillères Julie Fontaine, Marie-Pier Théberge et Bianca Bozsodi.

### RÉSOLUTION 2015-121

#### MOTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 60 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

548 Route 202, C.P. 93  
Pike-River (Québec)  
J0J 1P0  
Téléphone : 450 248-2120  
Télécopieur : 450 248-4772



*Municipalité de Pike River*

**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et remballage neutre et standardisé;

**ATTENDU** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,  
Appuyé par **Jean Asnong**,  
Et résolu :

Que le conseil municipal de Pike River

- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**ADOPTÉ**

*Le conseiller Gabriel Thuot donne sa dissidence.*

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015

*Sonia Côté*

Sonia Côté  
Directrice générale/secrétaire-trésorière



VILLE DE PLESSISVILLE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CANADA

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 1<sup>er</sup> jour du mois de juin 2015, à 20 h, au lieu habituel des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Richard Rheault, Gaétan Blier, Sylvain Beaudoin, Yolande St-Amant, Jean-Félicpe Nadeau et Martine Allard.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Fortin.

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, par la ville de Montréal le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**RÉSOLUTION N° 165-15**

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Plessisville exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

Il est de plus résolu d'inviter le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**ADOPTÉE**

Donné à Plessisville, ce 2<sup>e</sup> jour  
du mois de juin 2015

Le greffier,

  
RENÉ TURCOTTE, OMA

**CANADA  
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK  
MRC DE TÉMISCOUATA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 6 juillet 2015, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet  
Siège n° 2 : Frédéric Montplaisir  
Siège n° 3 : Robin Breton  
Siège n° 4 : Guylaine Cyr  
Siège n° 5 : Simon Bolduc  
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

**2015.07.183 MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme à un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

**CONSIDÉRANT QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10% dans 10 ans» en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

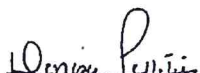
**QUE** le Conseil municipal :

- A- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes ;
- B- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10 % dans 10 ans» lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

EXTRAIT CONFORME DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK.

DONNÉ À POHÉNÉGAMOOK,  
ce 8<sup>e</sup> jour de juillet 2015.

  
Denise Pelletier, greffière

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 8 juin 2015, à 19 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

**SONT PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> la mairesse	Violaine DOYLE
M <sup>mes</sup> les conseillères	Marie CORBEY Carole CHEVARIE Françoise ST-LOUIS
MM. les conseillers	Gilles FOURNIER Alain THIBAULT

formant quorum sous la présidence de M<sup>me</sup> la mairesse Violaine DOYLE.

**EST ABSENT**

M. le conseiller	Roger CHENARD
------------------	---------------

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M <sup>me</sup> l'assistante-greffière	Audrey ST-JAMES

**CITOYENS: 5**

**JOURNALISTE: 0**

[...]

2015-06-182

**APPUI – COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – CAMPAGNE « 10 DANS 10 » AFIN D'OBTENIR UNE LOI PROVINCIALE FORTE QUI PROTÈGERA LES JEUNES DU MARKETING DE L'INDUSTRIE DU TABAC ET LES NON-FUMEURS DE LA FUMÉE SECONDAIRE**

**ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Alain THIBAUT,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Françoise ST-LOUIS, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier :

1. exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE enregistre sa dissidence quant à cette décision.

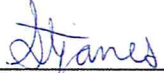
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.**

[...]

(s) M<sup>e</sup> Audrey ST-JAMES  
Assistante-greffière

(s) Violaine DOYLE  
Mairesse

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME, À PORT-CARTIER, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015.**

  
\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Audrey ST-JAMES  
Assistante-greffière

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU ROCHER-PERCÉ  
MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉOLUTION**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 11 mai 2015 à la salle municipale de la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à la laquelle étaient présents la conseillère et conseillers suivants :

Madame Annie Anglehart  
Messieurs Richard Béliveau, Jean-Marc Allain et monsieur Gaétan Delarosbil.  
Madame Juliette Duguay et monsieur Hartley Lepage sont absents de la présente séance.

Était également présente à cette séance, madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-05-178**  
**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac.

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU QUE la société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique.

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10% dans 10 ans», en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDUE QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

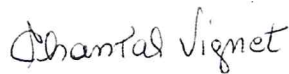
Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons:

- ✓ Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- ✓ Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**(Sous réserve de son approbation)**

Donné à Port-Daniel-Gascons, le 14 mai 2015.



Chantal Vignet  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Le 13 mai 2015

*Copie de résolution*

***Municipalité Ville de Portneuf***

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Portneuf tenue le 11 mai 2015 à laquelle étaient présents : Monsieur le maire Nelson Bédard, Mesdames les conseillères Diane Godin, Karine St-Arnaud, Chantale Hamelin, Joëlle Genois, Esther Savard et monsieur le conseiller Bruno Cormier.

**Rés.2015-05-112    Motion demande au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac**

**Attendu** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption d'une motion demandant au gouvernement du Québec de procéder à la révision de la *Loi sur le tabac* ;

**Attendu qu'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

**Attendu que** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

**Attendu qu'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac* ;

**Attendu que** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

**Attendu que** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;



Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

**QUE** la Ville de Portneuf invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.



\_\_\_\_\_  
Maire  
Copie certifiée conforme  
Ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mai 2015

*France Marcotte*  
\_\_\_\_\_  
Greffière





Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la  
Municipalité de Rawdon, tenue à 19 h 30, le mardi 14 juillet 2015 et à  
laquelle sont présents les conseillères Louise Poirier, Kimberly St Denis et  
Stéphanie Labelle et les conseillers Raymond Rougeau et Rénald Breault,  
formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bruno Guilbault.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption  
d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la  
*Loi sur le tabac*, et ce, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la  
cigarette est interdit au Québec;

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la  
Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec  
procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus  
fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la  
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de  
tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la  
santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en  
proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision  
de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QUE, pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures  
prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des  
saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs  
et des enfants contre la fumée secondaire et demande d'interdire de fumer sur les terrasses  
publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants.

15-394 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyé par  
Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'exprimer son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et,  
particulièrement, de prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

D'inviter le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10  
ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Copie certifiée conforme

M<sup>e</sup> Caroline Gray  
Directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe  
Créé le 2015-07-15 10:55:00

(5.6) **RÉSOLUTION NUMÉRO CE 347-09-06-15  
APPUI - CAMPAGNE 10 DANS 10 SUR LE TABAGISME - 2015-0380 (SJ-  
LAG)**

Il est

Proposé par : André Cyr

Appuyé par : Denyse Peltier

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

D'appuyer la Campagne 10 dans 10 de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* en regard de l'objectif visant à réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement, à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et d'inviter le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de cette campagne lors de la révision de la Loi sur le tabac, le tout suivant le sommaire décisionnel 2015-0380.

**ADOPTÉE**

Signée à Repentigny, ce 11 juin 2015.

Louis-André Garceau

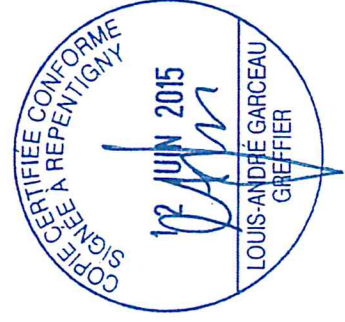
**M<sup>r</sup> Louis-André Garceau, greffier**

Chantal Deschamps, Ph. D.

**Chantal Deschamps, Ph. D., président**

Ce document constitue l'original de la résolution.

LA  
Initiales du secrétaire





Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 11 mai 2015, à 19 h 30

2015-05-202

**Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la *Loi sur le tabac***

Attendu le souhait du conseil municipal de la Ville de Montréal de promouvoir la santé publique par l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique indiquant que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Par conséquent,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil municipal :

1. exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-203

**Projet du Haut-Saint-François de Rigaud- engagement de la Municipalité en lien avec la position ministérielle sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux**

Attendu que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, toute municipalité qui prévoit entreprendre ou autoriser des projets de développement ou de redéveloppement sur son territoire doit planifier des mesures compensatoires permettant d'éviter l'augmentation de la fréquence des débordements;

Attendu la correspondance reçue de l'analyste du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation du projet de développement du Haut-Saint-François de Rigaud;



BUREAU  
DU  
GREFFIER

VILLE DE RIMOUSKI  
PROVINCE DE QUÉBEC

# VILLE DE RIMOUSKI

205, AV. DE LA CATHÉDRALE, C.P. 710, RIMOUSKI (QUÉBEC) G5L 7C7

**EXTRAIT DES MINUTES** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rimouski, tenue à l'Hôtel de Ville à 20 h le six juillet deux mille quinze.

Sont présents : Mesdames les conseillères Cécilia Michaud et Claire Dubé, messieurs les conseillers Serge Dionne, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Pierre Chassé, Karol Francis, Dave Dumas et Marc Parent formant quorum sous la présidence de monsieur Donald Bélanger, maire suppléant.

2015-07-560

## APPUI – COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC – LUTTE CONTRE LE TABAGISME

**CONSIDÉRANT** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**CONSIDÉRANT QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

...2/

2015-07-560

/2...

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par la conseillère Claire Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Rimouski :

- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

(S) Donald Bélanger  
Maire suppléant

(S) Monique Sénéchal  
Greffière

**COPIE CONFORME**



Greffière ou  
Assistante greffière

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre  
tenue ce 04 mai 2015, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES) :

Madame Aline Beaudin,	Mairesse
Monsieur Jacques Bernier	conseiller
Monsieur Fernand Vibert	Conseiller
Monsieur Pascal Poulin	Conseiller
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
Monsieur Irené Lapierre	Conseiller

À laquelle séance, il y avait quorum sous la présidence de madame Aline Beaudin, -mairesse

Madame Carmelle Anglehart, directrice générale et madame Josée Poulin, directrice générale, adjointe étaient aussi présente.

---

**RÉSOLUTION 79-05-15**

**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac,

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à "10% dans 10 ans", en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pascal Poulin

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal :

1. Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne "10% dans 10 ans" lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME DONNÉE À RIVIÈRE-AU-TONNERRE CE 7E JOUR DE MAI 2015

  
Carmelle Anglhart  
Directrice générale

## Fumer dans les parcs et les plages maintenant interdit!

Daniel Deslauriers | 5 juillet 2015



Au tour de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard de se doter d'un règlement anti-tabac sur les plages et dans les zones enfants des parcs.

Le règlement a été adopté, hier, lors de la dernière assemblée du conseil municipal. Un règlement plus répandu qu'on pense, selon la mairesse Lisette Lapointe. "Plusieurs municipalités, dont Sainte-Agathe-des-Monts, ont déjà une réglementation similaire", confirme Mme Lapointe.

Le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard invoque des raisons de santé et de sécurité pour justifier l'adoption du règlement 802.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ISABELLE PERREULT  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le conseil municipal :

1. Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, CE 17 JUIN 2015



LYNDA PERREULT  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Extrait du procès-verbal

Municipalité de

Saint-Anaclet-de-Lessard

---

A la séance ordinaire du Conseil de la  
municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

tenue le 6 juillet 2015 sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Monsieur le conseiller Jean-François Chabot est absent.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général agit à titre de secrétaire de la séance.

---

**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE  
TABAC**

**Attendu que** le Conseil municipal souhaite promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**Attendu que** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**Attendu qu'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**Attendu que** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**Attendu qu'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**Attendu que** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**Attendu que** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

1. exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme  
Ce 9 juillet 2015



Alain Lapierre  
Directeur général



# Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André  
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

Le 9 juillet 2015

**Procès verbal** \_\_\_\_\_ **Copie de résolution** X

*A une séance ordinaire X, extraordinaire \_\_\_\_, ajournée \_\_\_\_, du conseil tenue le 6 juillet 2015 et à laquelle est présent les conseillers suivants :*

- Frédéric Cyr
- Francine Côté
- Dale Martin
- Alain Parent

*formant quorum sous la présidence du maire suppléant Madame Charlyne Cayer.*

*Mme Guylaine Caron, secrétaire de la réunion, est aussi présente.*

## **RESOLUTION 2015.07.13.121**

### **Révision de la Loi sur le tabac**

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU qu' au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par M. Alain Parent

Et résolu :

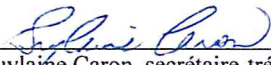
que le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Certifiée vraie copie conforme

A Saint-André

Ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2015

  
Guylaine Caron, secrétaire-trésorière



# Municipalité de Saint-André-Avellin

## Copie de résolution

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 1<sup>er</sup> jour du mois de juin 2015, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Germain Charron,  
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,  
Michel Thérien

Lorraine Labrosse,

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

### APPUI À LA CAMPAGNE SUR LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

**ATTENDU QUE** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption le 16 septembre 2014 d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU QUE** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QU'** au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'** en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde

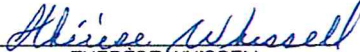
Et résolu que le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Résolution No. 1506-235  
Copie conforme au livre  
des procès-verbaux ce 10<sup>e</sup> jour  
du mois de juin de l'an deux mille quinze.

  
CLAIRE TREMBLAY  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

  
THÉRÈSE WHISSELL  
MAIRE

(Sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une assemblée du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Anselme, tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2015, à laquelle il y avait quorum;

**Résolution : 20150901-03**

**DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC – SOUTIEN À LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC**

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique ;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**PAR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par Réal Audet, appuyé par Dominique Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre à la Coalition québécoise pour le contrôle du Tabac la présente résolution d'appui afin d'exprimer son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes ainsi que d'inviter le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Donné à Saint-Anselme, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2015.

**Stéphanie Bélanger**  
Directrice générale adjointe

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SESSION ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN,  
TENUE LE LUNDI 1<sup>er</sup> JUIN 2015, À 19 H 30, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT  
SITUÉ AU 305, RUE PRINCIPALE, LIEU ORDINAIRE DES SESSIONS DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	MICHEL	NADEAU
LES CONSEILLERS :	MARIO	FORTIN
	DOMINIQUE	DUPONT
	ALAIN	CASTONGUAY
	JEAN-ROCH	BOUCHER
	DENIS	FORTIN
	GILLES	THÉRIAULT

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM.

=====

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2015-06-173

**OBJET : DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE LE TABAGISME DANS  
LA POPULATION ET DE CONSIDÉRER LES OBJECTIFS DE  
LA CAMPAGNE « 10% EN 10 ANS »**

ATTENDU le souhait du Conseil municipal de promouvoir la santé publique;

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années, environ 10 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU QUE la société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU QU en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans » en proposant que les mesures pour atteindre les objectifs de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

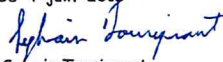
ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Roch Boucher, appuyé par le conseiller Alain Castonguay et résolu à l'unanimité que le Conseil exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme chez les jeunes et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes. Le Conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la Loi.

*(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)*

Certifié, copie conforme  
Ce 4 juin 2015

  
Sylvain Tousignant,  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

  
(Signé) Michel Nadeau,  
Maire

**EXTRAIT DE RÉSOLUTION**

Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Arsène, tenue à la salle du conseil municipal de Saint-Arsène, le 13 Juillet 2015, à 20 heures, sous la présidence de M<sup>me</sup> Claire Bérubé, maire.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Patrick April            M. Pierre Dubé  
M. Mario Lebel            M. Gilles Michaud  
M. Vallier Desjardins    M. Jean-François Lapointe

Secrétaire de l'assemblée : Daniel Lévesque, directeur général.

2015-181

Motion demandant au gouvernement du Québec la  
révision de la Loi sur le tabac

**ATTENDU QUE** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 29 juin 2015, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU QUE** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QU'AU** cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'EN** novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;



IL EST PROPOSE par le conseiller, monsieur Vallier Desjardins, d'adopter la motion municipale endossant la campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme (soit l'objectif de « 10 % de tabagisme dans dix ans »).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

---

(Signée) Claire Bérubé, Maire

---

(Signé) Daniel Lévesque, directeur général

*Copie conforme certifiée  
Ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2015  
(sous réserve de l'approbation du procès-verbal)*



**VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND**

SERVICE DU GREFFE

**Séance ordinaire 1<sup>er</sup> juin 2015**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 1<sup>er</sup> juin 2015 conformément à la Loi sur les cités et villes.

**Sont présents :**

Monsieur le maire Bernard Gagnon;  
Mesdames les conseillères Line Marie Laurin, M<sup>e</sup> Guylaine Yelle et Josée Millette ainsi que messieurs les conseillers Maurice Cantin, Jacques Fafard et Normand Dieumegarde;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et greffier intérimaire et monsieur Normand Lalande, OMA, trésorier.

EXTRAIT du livre  
des délibérations  
du conseil

2015-06-161

**RÉSOLUTION**

Appui – Coalition québécoise pour le contrôle du tabac – Campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme

CONSIDÉRANT la campagne « 10 dans 10 » lancée le 20 novembre 2014 par la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et ses partenaires dans la lutte contre le tabac, dont la Société canadienne du cancer – Division du Québec qui a pour but d'obtenir du gouvernement du Québec des objectifs clairs et ambitieux de réduction du tabagisme;

CONSIDÉRANT QUE la campagne vise à réduire le taux de tabagisme à 10 %, dans 10 ans;

CONSIDÉRANT la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq (5) dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire appuyer cette démarche pour la santé de ses citoyens;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,  
Appuyé par madame Josée Millette,

**ET RÉSOLU :**

Que le conseil municipal :

- Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

COPIE CONFORME

greffier





PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Extrait du procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le 4 mai 2015 à 20h00, à la salle du conseil, sis au 390 rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville et à laquelle étaient présents:

Madame le maire                                Francine Morin  
Mesdames les conseillères:            Marie Eve Leduc, Josée Mathieu et Emmanuelle Bagg  
Messieurs les conseillers:                Mario Jussaume, Éric Delage et Guy Robert tous formant quorum.

Était absente la conseillère Marie Eve Leduc.  
Est également présente, Madame Sylvie Chaput, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

**RÉSOLUTION NO 2015.05 .21    CAMPAGNE 10 % SUR 10 ANS SUR LE TABAGISME**

---

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec procèdera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans » en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation du tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Sur la proposition d'Éric Delage

Appuyée par Josée Mathieu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseil municipal :

- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- invite le gouvernement du Québec à considérer l'objectif de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donné à Saint-Bernard-de-Michaudville, ce 5 mai 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Sylvie Chaput

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.



## Municipalité de Saint-Bonaventure

---

### RÉSOLUTION NUMÉRO 15-05-04 EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015

à laquelle étaient présents les conseillers Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque et Guy Lavoie, le maire Félicien Cardin ainsi que Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

#### **15-05-04 COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC**

Considérant que le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Considérant que la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Considérant qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Considérant que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Considérant qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Considérant que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Considérant que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;



## Municipalité de Saint-Bonaventure

---

15-05-04 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimentement résolu par les conseillers présents :

- d'exprimer son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
  
- d'inviter le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE 28-05-2015

Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

*(Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du conseil)*



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville tenue le 6 juillet 2015, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents :

- Mme la conseillère Thérèse Hudon
- M. le conseiller Michael O'Dowd
- Mme la conseillère Isabelle Bérubé
- M. le conseiller Martin Guevremont
- M. le conseiller André Besner
- Mme la conseillère Marilou Alarie
- M. le conseiller Jacques Bédard
- Mme la conseillère Michèle Archambault

Sont également présentes, la directrice générale, Mme Hélène Hamelin, et l'assistante-greffière, Mme Karine Leduc.

---

150706-5

**APPUI À LA CAMPAGNE « 10 DANS 10 » SUR LE TABAGISME**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'appuyer la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac dans sa campagne « 10 dans 10 » visant à obtenir du gouvernement du Québec des objectifs clairs et ambitieux de réduction du tabagisme dont notamment lors d'une présentation en audience devant la Commission de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'adoption du projet de loi 44 visant à renforcer la lutte contre le tabagisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



KARINE LEDUC  
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



**EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-Borromée tenue le 20 mai 2015 où étaient présents les membres du conseil Chantal Riopel, Robert Bibeau, Claude Bélanger, Guy Rondeau, Robert Groulx, Janic Tremblay, formant quorum sous la présidence du maire André Hénault.**

Résolution N°

2015-05-9457

**LUTTE AU TABAGISME – CAMPAGNE « 10 DANS 10 » – APPUI MUNICIPAL**

**ATTENDU** le souhait des membres du conseil de la municipalité de promouvoir la santé publique;

**ATTENDU** qu'au cours des 5 dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu à l'unanimité :**

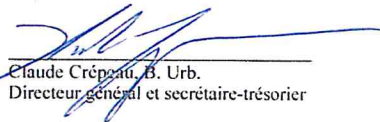
**QUE** le conseil municipal :

- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*;

**QUE** copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et à M<sup>me</sup> Suzanne Dubois, directrice générale de la Société canadienne du cancer, division du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Copie conforme  
Le 21 mai 2015

  
Claude Crépeau, B. Urb.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le procès-verbal n'a pas été approuvé par le conseil, cette résolution peut être ratifiée lors d'une assemblée subséquente.



Province de Québec  
M.R.C. le Haut-Saint-Laurent  
Municipalité de Saint-Chrysostome

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome tenue le lundi, 6 juillet 2015 à 19H30 au Centre culturel municipal situé au 624, rue Notre-Dame, 2<sup>e</sup> étage, sous la présidence de Monsieur le Maire Gilles Dagenais à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur le Conseiller Denis Lefort, district #1 arrive à 19H37.  
Monsieur le Conseiller Marc Roy, district #2 arrive à 19H31.  
Monsieur le Conseiller Steve Laberge, district #3  
Monsieur le Conseiller Donald Bourdeau, district #4  
Madame la Conseillère Mélissa St-Jean, district #5  
Monsieur le Conseiller Philippe Martin, district #6

Madame Céline Ouimet, directrice générale est présente et rédige le procès-verbal.

### 2015-07-203 25. COALITION ANTI-TABAC / CAMPAGNE 10/10

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée de la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à 10 % dans 10 ans, en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

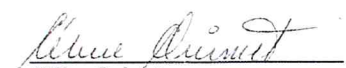
Proposé par Monsieur le Conseiller Donald Bourdeau  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** le conseil municipal :

1. Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne 10% dans 10 ans, lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**ADOPTÉ**

Copie certifiée conforme, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2015.

  
Céline Ouimet, g.m.a.  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière



Extrait du procès-verbal  
ou  
Copie de résolution

## Municipalité de Saint-Cuthbert

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT, DANS LE COMTÉ DE BERTHIER, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations le vingt-septième jour du mois d'avril de l'an deux mille quinze à laquelle il y avait quorum et sont présents :

M. Le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes  
M. Pierre Ducharme  
M. Yvon Tranchemontagne  
M. Michel Laferrière  
M. Jean-Pierre Doucet  
M. Gérald Toupin

### 5.1. CAMPAGNE « 10 DANS 10 » SUR LE TABAGISME

**Attendu** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec ;

**Attendu** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac* ;

**Attendu qu'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

**Attendu que** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;  
Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac* ;

**Attendu que** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

**Attendu que** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert :

1. exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes ;



Extrait du procès-verbal  
ou  
Copie de résolution

## Municipalité de Saint-Cuthbert

2. invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée à l'unanimité

Certifie copie conforme à Saint-Cuthbert  
ce 4e jour du mois de mai 2015.

Richard Lauzon.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

rés. 03-05-2015



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

À une session ordinaire du conseil de la susdite Municipalité, tenue le lundi 4 mai 2015 à 19h30, au lieu ordinaire des sessions dudit conseil, et ce, conformément à la loi régie par le Code municipal du Québec.

Session du  
04-05-2015

Sont présents : M. Michel Lagacé, maire  
Mmes Monique Malenfant, conseillère  
Véronick Malenfant, conseillère  
MM. Enrico Bélanger, conseiller  
Alain Denis, conseiller  
Miguel Ouellet, conseiller  
Est absent: M. Jérôme Lebel, conseiller

Faisant ainsi quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur Guy Dubé, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

### EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

2015-05-93  
Camp. lutte au  
tabagisme

#### 6.5.6 Campagne « 10 % dans 10 ans » sur la lutte au tabagisme

Considérant que le souhaite du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 4 mai 2015, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tous endroits où l'usage de la cigarette est interdit au Québec:

Considérant que la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la loi sur le tabac;

Considérant qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Considérant que la Société canadienne du cancer indique que la réduction de taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Considérant qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Considérant que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Considérant que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Sur proposition de Enrico Bélanger

Vraie copie certifiée  
Ce: 12 Mai 2015

Par:

Appuyée par Alain Denis

Et résolu que le conseil municipal :

- Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne de « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

ML/GD/md

Le maire

Le directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint



Michel Lagacé



Guy Dubé

*Vraie copie certifiée*  
*Ce: 17. 2. 2015*

*Par: Guy Dubé*



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Boutellerie

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie, tenue à l'endroit habituel, lundi le 1er juin 2015, de 20 h à 21h12.

**SONT PRÉSENTS :**

Le maire, M. Jean Dallaire et les conseillers MM. Christian Lévesque, Denis Moreau, et les conseillères Mmes Marie-Hélène Dumais, Hélène Dumont et Annick Mercier formant quorum sous la présidence de M. le maire.

125-2015

**Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**

**Résolution demandant au gouvernement du Québec la révision de la *Loi sur le tabac***

- CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;
- CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;
- CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
- CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;
- CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;
- CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;
- CONSIDÉRANT que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

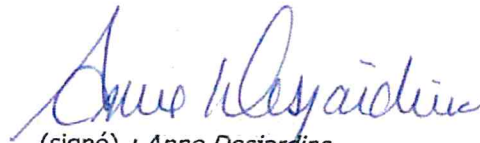
Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.



(signé) : Jean Dallaire,  
Maire



(signé) : Anne Desjardins,  
Directrice générale et  
Secrétaire -trésorière

Copie certifiée conforme,  
Donnée à Saint-Denis, ce 8<sup>ième</sup> jour de juin 2015.



**Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

200, rue Principale  
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0

Tél. : (418) 325-2841 - Téléc. : (418) 325-3070  
Site Internet : [www.sainteannedelaperade.net](http://www.sainteannedelaperade.net)  
Courrier électronique : [municipalite@sainteannedelaperade.net](mailto:municipalite@sainteannedelaperade.net)

**COPIE DE RÉOLUTION  
DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

Une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade tenue le premier jour du mois de juin deux mille quinze sous la présidence de la mairesse Diane Aubut, et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) suivants : mesdames Germaine Leboeuf, Nancy Benoît et messieurs Steve Massicotte et Francis Perron, Adam Perreault et Richard Cossette.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Jacques Taillefer, agissait comme secrétaire de la séance.

**Résolution numéro 2015.06.152**

**COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC – DEMANDE  
DE RÉOLUTION APPUYANT LA CAMPAGNE «10 DANS 10»  
CONTRE LE TABAGISME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite promouvoir la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à 10% dans 10 ans en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire;

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le conseil exprime pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population par son appui à la Campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme.


Adoptée.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME du livre des délibérations des membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

DONNÉE à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce neuvième jour du mois de juin deux mille quinze (9 juin 2015).

/DIANE AUBUT/  
Mairesse

/JACQUES TAILLEFER/  
Directeur général et secrétaire-trésorier

  
Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier



MUNICIPALITÉ  
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

COPIE DE RÉSOLUTION

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une session régulière du conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue le 7 juillet 2015, à laquelle est présent :

Maire: M. Louis Coutu

Conseillers: M. Patrice Brien M. Réal Vel  
M. Denis Vel M. Maurice Boudreau  
M. Jacques Jasmin M. Marc Gilbert

Absent:

Formant quorum sous la présidence de M. Louis Coutu, maire.  
Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Résolution 2015-07-83

**6.2 APPUI DE LA MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LA TABAC**

Considérant que nous sommes sensibilisés par les ravages que la cigarette et les produits dérivés ont sur la santé de tous;

Considérant la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procèdera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Considérant que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif sur l'amélioration de la santé publique;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Copie vidimée donnée à Sainte-Anne-de-la-Rochelle le 9 juillet deux mille quinze

Majella René, gma 1  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note : Le présent extrait de résolution fait partie du projet du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipale du 7 juillet 2015, lequel sera adopté à la séance ordinaire du 4 août 2015



Ville de  
Sainte-Catherine

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le mardi quatorzième jour du mois de juillet deux-mille-quinze (2015), à 20h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents messieurs et mesdames les conseillers Jocelyne Brossard, Louise Cormier, Daniel Lamanque, Martin Gélinas, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale ainsi que Me Caroline Thibault, OMA, greffière sont également présentes.

#### **225-07-15 APPUI À LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC**

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lamanque et il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

*(Signé) Jocelyne Bates*  
MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

*(Signé) Me Caroline Thibault*  
ME CAROLINE THIBAUT  
GREFFIÈRE

*Copie certifiée conforme ce 15 juillet 2015*

*Me Caroline Thibault, greffière*



LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Le 5 mai 2015

**EXTRAIT D'UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE LORS DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 MAI 2015, À LA SALLE DU CONSEIL, À 19 H 30.**

**SONT PRÉSENTS** les conseillers et conseillères suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Huguette Larose, Lina Courtois et Sylvie Martel et monsieur René Vaillancourt.

**FORMANT QUORUM** sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Serge Caron, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

**10.6 Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac**

**Considérant** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tous les endroits où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**Considérant** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la réadaptation, à la protection de la jeunesse et à la santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**Considérant qu'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**Considérant que** la Société canadienne du Cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**Considérant qu'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**Considérant que** pour atteindre l'objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**Considérant que** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

2015-05-73

**IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Huguette Larose**

**Que** le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

**Qu'il** invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Copie conforme

  
Serge Caron  
Directeur général et secrétaire-trésorier



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

6310, rue Principale, Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0  
sainte.croix@ville.sainte-croix.qc.ca

Extrait du livre des délibérations de la municipalité de Sainte-Croix, d'une résolution adoptée par les membres du conseil de ladite municipalité, lors de la séance ordinaire tenue le cinquième jour du mois de mai en l'an deux mille quinze.

### RÉSOLUTION # 112-2015

#### VARIA

#### COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

#### DEMANDE D'APPUI À LA CAMPAGNE « 10 DANS 10 » SUR LE TABAGISME

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;


**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'exprimer notre soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

  
France Dubuc  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

100  
COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME  
11-05-15



## Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-LES-PLAINES TENUE LE LUNDI, 04 MAI 2015 À 19 H 30 À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS MESDAMES LES CONSEILLÈRES CAROLLE BOUCHARD, COLETTE GOBEIL, JOSÉE LAVOIE, MESSIEURS LES CONSEILLERS, CLAUDE JEANNOTTE ET MARTIAL GAUTHIER.

**ABSENT : MONSIEUR MAXIME LAPOINTE**

**FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR LE MAIRE MONSIEUR RODRIGUE CANTIN.**

---

**590-05-15**

### **MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10% dans 10 ans», en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;



## Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines

---

Il est proposé par Monsieur Martial Gauthier, appuyé par Monsieur Claude Jeannotte, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'exprimer son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

ET

D'inviter le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10% dans 10 ans» lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Extrait résolution 590-05-2015

COPIE CONFORME  
CE 06<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2015

---

NADIA GENEST,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue au lieu habituel des séances du conseil, le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 20h00 à laquelle étaient présents et formant quorum :

**Étaient présents :**

Monsieur Richard Giroux, maire

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1

Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3

Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4

Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5

Monsieur Rémi Féougier, conseiller du district numéro 6

**Était absent :**

Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant

Était également présente, madame Martine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Résolution numéro 2015.06.106**

**Demande d'appui/Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**

- ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;
- ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;
- ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
- ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;
- ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

Que le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.
- 3-

**Ont voté en faveur de l'adoption de la résolution**

Monsieur le conseiller Alain Laferrière

Monsieur le conseiller Gaétan Bayeur

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Gravel

Monsieur le conseiller Rémi Féougier

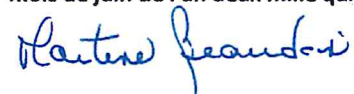
**A voté contre l'adoption de la résolution**

Monsieur le conseiller Guy Burelle

Les conseillers ont voté majoritairement en faveur de la résolution.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Signée à Sainte-Geneviève-de-Berthier ce 8e jour du  
mois de juin de l'an deux mille quinze | 08.06.2015 |



Martine Beaudoin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉSOLUTION**

*À une séance régulière du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc*

*Tenue le 4 mai 2015 et à laquelle étaient présents :*

*M. Maurice Chrétien, maire*

*Mesdames les conseillères suivantes : Mme Michelle Clouâtre  
Mme Noëlla Ouellet*

*Messieurs les conseillers suivants : M. Gervais Chamberland  
M. Gilbert Béland  
M. Sylvain Paradis  
M. Michel Paris*

*Mme Louise Boivin, directrice générale/secrétaire trésorière était aussi présente.*

---

**CAMPAGNE "10 dans 10" SUR LE TABAGISME- RÉSOLUTION  
DEMANDANT LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

---

*ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique en demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;*

*ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;*

*ATTENDU QU 'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;*

*ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;*

ATTENDU QU 'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par Gilbert Béland

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc:

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10% dans 10 ans» lors de la révision de la Loi sur le tabac.

---

Copie certifiée conforme

Donnée à Ste-Jeanne d'Arc, ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2015  
Résolution no: 2015-05-74

MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC  
205 Principale, C.P. 40, Sainte- Jeanne d'Arc, QC, G0J 2T0  
PAR:



Louise Boivin, Directrice générale et secrétaire-trésorière



## Copie de résolution

Du 7 mai 2015

Municipalité de Saint Éloi

À la séance ordinaire «X», extraordinaire «», ajournée « », du conseil municipal de Saint-Éloi tenue le quatrième jour de mai 2015 et à laquelle sont présents son honneur le maire, Monsieur Mario St-Louis,

et les conseillers(ère) suivants(e):  
Louise Rioux  
Marc Tremblay  
Denis Rioux  
Jocelyn Côté  
Robin Malenfant  
Cathy Rioux

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

Attendu que le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenue fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi :

1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10% » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

(sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

COPIE CONFORME

SAINT-ÉLOI

LE 7 MAI 2015

Le Maire

Mario St-Louis  
Résolution #2015-05-77



Extrait du  
livre des  
délibérations

Copie conforme  
de  
résolution

Procès-verbal du 2 juin 2015

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise, tenue en la salle des délibérations de la municipalité, au 80, Route de la Station, le 2 juin 2015 à 20 h 00 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et laquelle étaient présentes les personnes suivantes : Madame la conseillère Marie-Maude Michaud et messieurs les conseillers René Castonguay, Yvon Gagnon, Martin Tardif et Alain Bois.

formant quorum sous la présidence de Marc-André Dufour, maire suppléant on procéda de la façon suivante :

Résolution no:

2015-06-123

**RESOLUTION D'APPUIE REVISION DE LA LOI SUR LE TABAC -  
DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC**

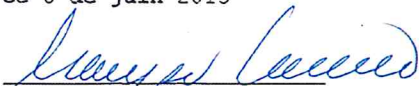
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Maude Michaud

et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Louise exprime son soutien dans l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et, pour cette raison et pour les considérations énoncées à la résolution CM15 0375 adoptée par la Ville de Montréal en mars dernier, que la Municipalité de Sainte-Louise manifeste son appui à la Ville de Montréal dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci considère les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

*Signé*

\_\_\_\_\_  
Marc-André Dufour,  
Maire suppléant

Extrait certifié conforme  
ce 8 de juin 2015

  
\_\_\_\_\_  
Maryse Guélllet,  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
SAINTE-MARIE-MADELEINE

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait de procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015, au lieu habituel des sessions de conseil, soit au 290, rue St-Jean-Baptiste, Sainte Madeleine, à 20h00.


Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Patrice Barbot, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé et Daniel Choquette. Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

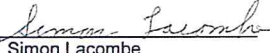
Madame Ginette Daigle, directrice générale, était également présente.

2015-06-115

**CAMPAGNE ANTI-TABAGISME - 10% DANS 10 ANS**

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;  
CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;  
CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;  
CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;  
CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;  
IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
QUE le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes; et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

  
Ginette Daigle  
Directrice générale, secrétaire trésorière

  
Simon Lacombe  
Maire

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.

Copie Certifiée Conforme

Ce 4<sup>o</sup> jour du mois de juin 2015

  
Directrice générale et/ou  
Secrétaire-trésorière



*Municipalité de Saint-Épiphanie*  
280, rue Bernier  
Saint-Épiphanie (Québec) G0L 2X0

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

COPIE DE RÉSOLUTION

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le lundi 6 avril 2015, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers

Vallier Côté

Hervé Dubé

Sébastien Dubé

Mesdames les conseillères

Pâquerette Thériault

Nathalie Pelletier

Céline D'Auteuil

Monsieur le maire

Renald Côté

tous formant quorum.

**RÉSOLUTION 15.05.118**

**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique ;

**ATTENDU** la déclaration de Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac ;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac ;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et

*S'unir pour prospérer*

**RÉSOLUTION 15.05.118 (SUITE)**  
**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA**  
**RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**


demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Épiphané exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

(Signé) Renald Côté, maire

---

Extrait du livre des délibérations  
Ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille quinze.

  
\_\_\_\_\_  
Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier

# 2015-05-04-15

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 04 mai 2015, tenue à la salle du Centre Multifonctions à 19h30, au 5, rue de l'Église Ouest, à Sainte-Rita.

Sont présents :

M. Michel Colpron	maire	
M. Gervais Trahan	conseiller	au siège # 1
M. Jean-Pierre Belisle	conseiller	au siège # 2
M. Alain Rioux	conseiller	au siège # 3
M. Blaise Gagné	conseiller	au siège # 4
M. Constant Lévesque	conseiller	au siège # 5
M. Dany Ouellet	conseiller	au siège # 6

Les membres présents forment le quorum

**COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC**

Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans » en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants.

Il est proposé par Monsieur Alain Rioux et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Rita :


1. exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Adoptée

Vraie copie certifiée  
Ce 07<sup>ème</sup> jour de mai 2015

Sous réserve d'approbation du procès-verbal

  
Michel Colpron, maire

  
Marguerite D. Michaud,  
Sec.trés./dir.gén.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

Session ordinaire du conseil municipal de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 01 mai 2015, à 19h00, à la salle communautaire;

Laquelle étaient présent le maire, M. Michel Villeneuve, et les conseiller(ère)s suivant(e)s :

M. Bruno Bussières  
Mme Lucie Guimond  
M. Gilles Dufour  
M. Marc-Henri Perron  
M. Éric Lamontagne  
M. Gratien Gagnon

Assiste également à cette session régulière madame Karine Ouellet, Directrice générale / secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION 2015-05-067

CAMPAGNE « 10 DANS 10 » SUR LE TABAGISME

**CONSÉDÉRANT QUE** le tabagisme demeure au Québec et au Canada la première cause de mortalité évitables et que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**CONSÉDÉRANT QUE** devant un problème d'une telle ampleur, les paliers gouvernementaux se doivent d'agir de concert pour réduire ce fléau, notamment en empêchant l'initiation au tabagisme par les jeunes;

**CONSÉDÉRANT QUE** la ministre déléguée à la Santé publique s'est engagée à réviser la Loi sur le tabac cette année (2015), et nous espérons que cette révision propose des mesures efficaces et éprouvées pour protéger les jeunes des manœuvres de marketing de l'industrie du tabac (comme l'aromatisation aux saveurs de fruits et de friandises, la conception de paquets aux allures modernes et sophistiquées et la mise en marché de cigarettes ultraminces très « féminines ») qui permettent d'entraîner plus de 250 jeunes chaque semaine dans la dépendance mortelle associée à ces produits;

**CONSÉDÉRANT QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉRIC LAMONTAGNE  
APPUYÉ PAR M. GILLES DUFOUR  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay appuient la campagne « 10 dans 10 » afin d'obtenir une loi provinciale forte qui protégera les jeunes du marketing de l'industrie du tabac et les non-fumeurs de la fumée secondaire.

**ADOPTÉE EN DATE DU 01 MAI 2015.**

(SIGNÉ) MICHEL VILLENEUVE, MAIRE

(SIGNÉ) KARINE OUELLET, DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRETARIE

COPIE AUTHENTIQUE  
À ST-EUGÈNE-  
D'ARGENTENAY  
CE 04 MAI 2015

  
KARINE OUELLET  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECRETARIE-TRÉSORIÈRE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, tenue le 4 mai 2015, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

**RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE  
TABAC**

R-2015-05-100

Attendu que le conseil municipal souhaite promouvoir la santé publique;

Attendu que madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, a fait une déclaration à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu que plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à 10 % dans 10 ans, en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

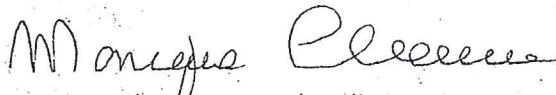
Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants.

Il proposé par monsieur le conseiller Daniel Bolduc, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal exprime son soutien à l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne 10% dans dix ans lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

CERTIFIÉE COPIE CONFORME

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis,  
Ce 24 août 2015.



Monique Claveau, sec.-trés. adj

st-felix-dotis.qc.ca  
municipalite@st-felix-dotis.qc.ca



418 544-5543  
455, rue Principale  
Saint-Félix-d'Otis  
Québec  
G0V 1M0



## Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Qc) J0B 2T0  
Tél. : 819 848-2321 • Téléc. : 819 848-2202  
direction.generale@saintfelixdekingsey.ca  
www.saintfelixdekingsey.ca

### EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse  
M. Éric Provencher, conseiller siège no 1  
M. Douglas Beard, conseiller siège no 2  
M. Simon Lauzière, conseiller siège no 3  
M. Christian Girardin, conseiller siège no 4  
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège no 5  
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Thérèse Francoeur, mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Heidi Bédard, *g.m.a.*, Directrice générale et secrétaire-trésorière

144-06-2015

5.11 CAMPAGNE 10 DANS 10 TABAC

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey :

1. exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce: 03 juin 2015

Par: Heidi Bédard



2. invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de *la Loi sur le tabac*.

Adoptée.

Copie certifiée conforme  
En date du 3 juin 2015

Heidi Bédard, g.m.a.  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine séance régulière du conseil.*



173, rue Principale, Saint-Fortunat, (Québec) G0P 1G0 Tél. téléc. : 819-344-5399  
Courriel : mun.st-fortunat@lb.sympatico.ca

## COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Fortunat  
Lundi le 6 juillet 2015 à 20h30 et à laquelle assistaient Monsieur le maire Denis Fortier  
Et les conseillers suivants :

**SONT PRÉSENTS** , Rosaire Dubé S1, Lyne Girard S2, François Boilard S3, Véronique Bégin S4, Stéphanie Vallée S6; tous conseillers FORMANT QUORUM.

Absence : Michel Poirier S5

Mme Lise Henri, directrice générale / secrétaire-trésorière assiste à la rencontre.

[Rés.# 15-07-117](#)

### Résolution d'appui (Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac)

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

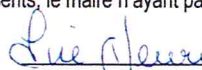
Il est proposé par **VÉRONIQUE BÉGIN**  
appuyé par **STÉPHANIE VALLÉE**

Et résolu :  
que le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*

La proposition est résolue à la majorité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

EXTRAIT CONFORME, CERTIFIÉ et  
DONNÉ À : Saint-Fortunat, Qc  
Ce 7 ième jour du mois de juillet 2015

  
Lise Henri  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC de Rivière-du-Loup  
Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Viger, tenue en lieu ordinaire du Conseil, lundi, le 4<sup>ème</sup> jour de mai 2015, de 20h00 à 20h40

Sont présents :

Messieurs les Conseillers            Jean Bernier  
   Stéphane Boucher  
   Sony Sirois  
   Rock Lemelin  
Madame la Conseillère                Nathalie Boucher

Absente Madame Josée Plourde ( à l'extérieure de la municipalité)

Formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Caron

Yvette Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**2015-05-088 (4)**  
**APPUI RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

**Attendu** le souhait du conseiller municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2012, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électronique à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**Attendu** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procèdera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**Attenu qu'**au cours des cinq dernières années, environ 100, 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**Attendu que** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**Attendu qu'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme de «10% dans 10 ans», en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**Attendu que** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**Attendu que** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**Pour ces motifs**, il est proposé par STÉPHANE BOUCHER et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et plus particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*

Adoptée à l'unanimité

(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

Signé : *Yvon Caron, maire*

Donnée à Saint-François-Xavier-de-Viger, ce 11<sup>ième</sup> jour de mai deux-mil-quinze  
(11-05-2015)

*Yvette Beaulieu*  
Yvette Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

**DISTRICT DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM DU LUNDI 6 JUILLET DEUX MILLE QUINZE.**

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 juillet deux mille quinze à laquelle étaient présents monsieur le maire Mario Van Doorn, messieurs les conseillers Roger Fortin, Sylvain Gagnon, Stéphane Gauthier, Michel Lambert, Sylvain Proulx et Madame la conseillère Nathacha Tessier, formant quorum.

---

**2015-07-2340**

**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

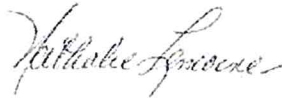
**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Et résolu :  
que le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adopté à l'unanimité

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 10 JUILLET 2015



Nathalie Lemoine, OMA  
Directrice générale



Municipalité de  
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, le 1<sup>er</sup> juin 2015, à 20 h, et à laquelle étaient présents Mmes les conseillères et MM. les conseillers Manon Belzile, Marie-Hélène Caron, Mélanie Leblond, Claude Boucher, Marco Morin et Bertrand Thériault, formant quorum sous la présidence du maire, M. Gilles Couture.

Est aussi présente : Mme Sylvie Samson, directrice générale.

### **RÉSOLUTION 2015-06-142**

#### **APPUI À LA CAMPAGNE 10 DANS 10 SUR LE TABAC**

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procèdera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

#### **EN CONSÉQUENCE,**


Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par Mme Mélanie Leblond  
et résolu

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Copie certifiée conforme  
Le 4 juin 2015

  
Sylvie Samson,  
directrice générale



**MUNICIPALITÉ  
DE  
SAINT-HUGUES**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le premier (1<sup>er</sup>) juin 2015 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Vicky Lessard, René Martin, Simon Valcourt, Michel Bastien, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente

À vingt heures deux (20h02), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

15-06-114

**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA  
RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

Attendu le souhait du Conseil municipal de promouvoir la santé publique;

Attendu l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme le 3 juin 2015

  
Richard Veilleux, maire

  
Carole Thibeault  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

*Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.*



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 15 juin 2015, à 18 h 30

**Résolution 15-278**

**Loi sur le tabac – Révision – Demande au gouvernement du Québec**

CONSIDÉRANT la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

De plus, la Ville de Saint-Hyacinthe invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Copie de la présente résolution sera transmise à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, à madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe, à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ainsi qu'à la Société canadienne du cancer.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie certifiée conforme,  
le 15.06.17

  
Greffière de la Ville

COPIE DE RÉOLUTION  
SÉANCE ORDINAIRE  
4 MAI 2015

Séance présidée par Réal Turgeon, maire

Les conseillers suivants sont présents:

Carole Brochu  
Martin Boisvert

Daniel Blais  
Bernyce Turmel  
Hélène Jacques

Est absente :

Diane Rhéaume

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

2015-05-135

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac - campagne «10 dans 10»

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac ;

ATTENDU QU'au cours des cinq (5) dernières années, environ cent mille (100 000) jeunes sont devenus fumeurs et cinquante mille (50 000) québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de cinquante (50) organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10% dans 10 ans» en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac ;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

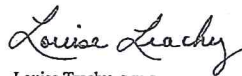
QUE le conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10% dans 10 ans» lors de la révision de la Loi sur le tabac.

QUE la présente résolution soit transmise à madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Santé publique, madame Geneviève Bois, porte-parole de Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et madame Suzanne Dubois, directrice générale à la Société canadienne du cancer - division du Québec.



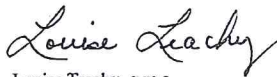
Réal Turgeon,  
Maire

Adoptée



Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Signée à Saint-Isidore  
Ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2015



Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière



## *Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton*

### EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Session ordinaire du Conseil municipal,  
tenue le 4 mai 2015, à 20 h 30,  
au bureau municipal, 66 chemin Auckland,  
présidée par monsieur le maire Yann Vallières  
et à laquelle assistent les conseillers  
Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell,  
Lee Brazel, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

Perry Bell est absent.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont  
aussi présents.

---

#### 5.1 Coalition pour le contrôle du tabac

##### 2015-05-03

Il est proposé par *Julie Pouliot*

Et résolu d'appuyer la campagne 10 dans 10 afin d'obtenir une loi provinciale forte qui  
protégera les jeunes du marketing de l'industrie du Tabac et les non-fumeurs de la fumée  
secondaire.

ADOPTÉ

---

CERTIFIÉ CONFORME AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
Ce 6 mai 2015

  
Gaétan Perron, secrétaire-trésorier

## En direct du conseil municipal de Saint-Jérôme

Geneviève Quessy | 1<sup>e</sup> septembre 2015

### Loi sur le tabac

La Ville de Saint-Jérôme et 117 autres municipalités du Québec ont adressé une requête au Gouvernement du Québec pour qu'il insère l'utilisation de la cigarette électronique dans la Loi sur le tabac, afin de l'interdire partout où la cigarette ordinaire est prohibée.

De concert avec le milieu de la santé, la Ville demande d'améliorer la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire en interdisant de fumer sur les terrasses publiques, les terrains de jeu et dans les autos en présence d'enfants. Elle demande également de prendre en compte les objectifs de la campagne 10% dans 10 ans qui recommande d'inclure dans la Loi sur le tabac l'interdiction des saveurs ainsi que l'obligation des emballages neutres et standardisés.

### Stationnement

La Ville de Saint-Jérôme a octroyé à Construction Cyvex inc. le contrat des travaux d'aménagement d'une aire de stationnement au parc multisports pour desservir principalement les terrains de soccer et le complexe sportif. Ce stationnement viendra s'ajouter à celui de l'aréna de la Rivière du Nord en phase finale de réalisation, il sera accessible par la rue Ouimet.

Le projet prévoit l'aménagement de 121 cases de stationnement incluant sept cases pour autobus, l'installation d'égout pluvial et de drainage, la mise en place et le branchement de lampadaires, ainsi que la construction de la fondation et le pavage de la surface de stationnement. L'architecture de paysage fait aussi partie du mandat et comprend notamment la construction de murets de soutènement, la plantation d'arbres, arbustes et vivaces, l'engazonnement, la signalisation, etc.

Le chantier s'amorcera bientôt et le tout devrait être terminé avant la fin de l'automne 2015.

### Réduction de la vitesse sur le boulevard Saint-Antoine

La Ville de Saint-Jérôme a adressé une demande au ministère des Transports pour limiter la vitesse sur le boulevard Saint-Antoine à 50 km/h. Cette requête initiée par la commission des transports de la Ville et adoptée par le conseil municipal fait suite aux nombreux appels des citoyens. Le boulevard Saint-Antoine comporte une zone de circulation à 50 km/h, une autre à 70 km/h et une à 90 km/h. La Ville ne pouvant modifier elle-même la vitesse sur le boulevard Saint-Antoine puisque cette artère est sous la juridiction du gouvernement du Québec, une réponse favorable du ministère permettrait de réduire la vitesse autorisée à 50 km/h sur tout le parcours.



VILLE DE  
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel (Québec) J3R 1C9  
Téléphone : 450 742-3744 - Télécopieur : 450 742-1315

**VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL**  
**PROVINCE DE QUEBEC**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DE VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL, tenue le 11 mai 2015.**

**CP-15-128 Coalition québécoise pour le  
contrôle du Tabac  
Demande d'appui**

Considérant le souhait du Conseil municipal de promouvoir la santé publique et de demander au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Considérant la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Considérant qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Considérant que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Considérant qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Considérant que, pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Considérant que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;


En conséquence, il est proposé, secondé et unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et, particulièrement, à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » et demande d'inclure les cigarettes électroniques lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**ADOPTÉE**

Extrait certifié conforme  
Saint-Joseph-de-Sorel  
Le 26 mai 2015

  
Martin Valois, cpa, ca, oma  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier



# Municipalité de Saint-Justin

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUSTIN  
M.R.C. DE MASKINONGÉ

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Justin, M.R.C. de Maskinongé, tenue le 6 juillet 2015, à 20h, au lieu ordinaire des sessions, à laquelle séance il y avait quorum.

---

**2015-07-206     Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac**

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par Denis Frappier appuyé par Guylaine Bellemare et résolu que le Conseil municipal de Saint-Justin :





# *Municipalité de Saint-Justin*

---

- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Conformément à l'article 164 du Code municipal, M. le maire soumet cette proposition au vote des membres du Conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

**Jean-Claude Gauthier, maire**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Au livre des délibérations du 6 juillet 2015

Donné à Saint-Justin le 7<sup>ème</sup> jour de juillet 2015

***Originale signée par Caroline Gagnon***

Directrice générale et secrétaire-trésorière





## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 6 juillet 2015 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie et à laquelle sont présents :

Martin Smith, conseiller du district n° 2  
Boris Chassagne, conseiller du district n° 3  
Dominique Lebeau, conseiller du district n° 4  
Jean-Pierre Roy, conseiller du district n° 5  
Hugues Létourneau, conseiller du district n° 6  
Martin Croteau, conseiller du district n° 8

(2015-07-166) **Soutien à l'objectif de réduction du tabagisme dans la population**

---

CONSIDÉRANT le souhait du conseil de promouvoir la santé publique et le désir que le gouvernement du Québec inclue les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac* (RLRQ, chapitre T-0.01), pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

CONSIDÉRANT la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés des causes du tabagisme, selon les statistiques de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*;

CONSIDÉRANT QUE la *Société canadienne du cancer* indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par le conseiller Martin Smith  
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

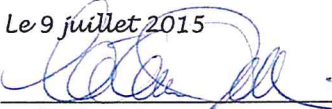
DE SOUTENIR l'objectif qui vise à réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

D'INVITER le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne  
« 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac* (RLRQ, chapitre T-0.01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Copie certifiée conforme*

*Le 9 juillet 2015*



*Hélène PELLERIN, assistante-greffière  
Ville de Saint-Lambert*

# Extrait de Procès-Verbal Copie de résolution



## Ville de Saint-Lin-Laurentides

À la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Lin-Laurentides, tenue le 11 mai 2015 à l'Hôtel de Ville en la salle du conseil et à laquelle sont présents:

M. Patrick Massé, maire

M. Luc Cyr, conseiller au district # 1

M. Mathieu Maisonneuve, conseiller au district # 2

M. Mario Chrétien, conseiller au district # 3

M. Jean-Luc Arène, conseiller au district # 4

M. Benoît Venne, conseiller au district # 5

M. Pierre Lortie, conseiller au district # 6

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Richard Dufort, directeur général et greffier est également présent.

### **232-05-15 MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie

APPUYÉ PAR : M. Jean-Luc Arène

ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

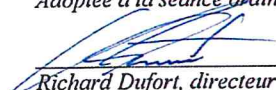
Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Luc Arène que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Copie certifiée conforme au Livre des délibérations  
Adoptée à la séance ordinaire tenue le 11 mai 2015*

  
Richard Dufort, directeur général et greffier

Le procès-verbal n'a pas été adopté par le conseil.



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles  
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0  
Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

Le 2 juin 2015

### Copie de résolution

#### Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

À une séance ordinaire, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes : Martine Lemieux, Gilles Pelletier, Patrick Beaulieu, Alain Fortin, Frédéric Beaulieu, Gilles Dumont et Gratien Ouellet, secrétaire-trésorier, formant quorum sous la présidence de madame Sonia Larrivée mairesse, on procéda de la façon suivante :

#### Résolution numéro : 06-15-7790

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par madame Martine Lemieux, appuyé par monsieur Alain Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

Extrait certifié conforme  
Ce 2 juin 2015

  
Signature et fonction



Saint-Magloire

EXTRAIT D'UNE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

À la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 et à laquelle étaient présents le maire, M. Émile Lapointe et les membres du Conseil ci-dessous cités :

Messieurs : Michel Chabot  
Régis Prévost  
Régent Thérberge

Madame : Diane Arseneault

Absents : Jimmy Blais  
Bruno Mercier

RÉSOLUTION N° 08-06-15

MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite promouvoir la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE M<sup>me</sup> Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique a fait une déclaration à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*;

CONSIDÉRANT QUE la *Société canadienne du cancer* indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Arseneault,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers,



Saint-Magloire

**D'EXPRIMER** son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

**D'INVITER** le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE

Résolution N° 08-06-15  
Vraie copie certifiée conforme  
à Saint-Magloire (Québec)  
ce 1<sup>er</sup> jour de juin 2015

  
Émile Lapointe, Maire

  
Valérie Gagnon-McCormeau, Dir. gén.

**EXTRAIT DE procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 1er juin 2015 à la salle municipale, située au 14, rue de l'Église, à Saint-Marc-du-Lac-Long, à 20 heures.**

Sont présents : Mmes. Martine Lévesque, mairesse  
Hélène Pelletier  
Rinette Kennedy  
MM. Léopold Lévesque  
Marcel Bard  
Jean-Guy Paquet

Absent au début: Fernand Poliquin

Les membres présents forment le quorum.

---

**7.5- Appui campagne sur le tabac**

**2015 06 183**

**Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac**

**Attendu** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**Attendu** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**Attendu qu'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**Attendu que** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**Attendu qu'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**Attendu que** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**Attendu que** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par Léopold Lévesque et adopté à l'unanimité que le conseil municipal :

exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**-ADOPTÉE-**

---

*(SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL)*

(Signé) Martine Lévesque, mairesse  
(Signé) Sylvie Dumont, directrice générale

Extrait certifié conforme au livre des délibérations.  
Donné à Saint-Marc-du-Lac-Long, ce 5 juin 2015



## Municipalité de Saint-Marcel

48, chemin Taché Est Saint-Marcel (Québec) G0R 3R0  
Téléphone : (418) 356-2691 Télécopieur : (418) 356-2820  
Courriel : mun.sm@globetrotter.net

Le 6 mai 2015

### Extrait du procès-verbal de la Municipalité de Saint-Marcel ou copie de résolution

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Marcel, tenue à la salle municipale de Saint-Marcel, le 4 mai 2015 à 20 heures, heure normale de l'est.

Étaient présents Messieurs, Mesdames :

Guy Morin	Conseiller no 1	René Thibault	Conseiller no 2
Jocelyn Couillard	Conseiller no 3	Mélanie Bourgault	Conseillère no 4
Alex Bélanger	Conseiller no 5	Hervé Dancause	Conseiller no 6

Ainsi que le maire, Eddy Morin et la secrétaire trésorière, Zoée Lord.

### CAMPAGNE «10 DANS 10» SUR LE TABAGISME

#### Résolution numéro 69-05-15

- ATTENDU QUE** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique ;
- ATTENDU QUE** la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac* ;
- ATTENDU QU'** au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;
- ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;
- ATTENDU QU'** en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10% dans 10 ans», en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac* ;
- ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;
- ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Morin, secondé par Mélanie Bourgault et résolu que le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et il invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10 % dans 10 ans» lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Vraie copie certifiée conforme d'un extrait du livre des minutes de la Municipalité de Saint-Marcel par :

Zoée Lord, directrice générale

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL  
1700 rue Principale  
St-Michel (Québec) J0L 2J0  
Tél. (450) 454-4502 Fax : (450) 454-7508

Conseil Municipal



Édifice municipal

BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Extrait des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Michel tenue à l'Édifice municipal, le 2 juin 2015 à 19 h 30 et à laquelle étaient présents*

*Son Honneur le Maire Monsieur Jean-Guy Hamelin et les conseillers(ère) :*

M. Sylvain Laplante  
Mme Catherine Lefebvre

M. Gaston Dulude  
M. Julien Dulude

*formant quorum sous la présidence du Maire*

Mme Caroline Provost, Secrétaire-trésorière par intérim *était aussi présente*

Résolution :

6-2015/156

**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10% dans 10 ans», en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

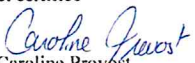
ATTENDU QUE le milieu de la santé propose de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, appuyée par **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. Que les membres du conseil municipal expriment leur soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

2. Que les membres du conseil municipal invitent le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10% dans 10 ans» lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Copie conforme  
et certifiée

  
Caroline Provoost

Secrétaire-trésorière par intérim



## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE TENUE LE 4 MAI 2015, À 20H. FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GILLES VÉZINA, MAIRE, LES PERSONNES SUIVANTES ÉTAIENT PRÉSENTES :**

M. Michel Clair, conseiller  
M. Pierre Fournier, conseiller  
M. Pierre Fradette, conseiller  
M. Louis Tremblay, conseiller  
Mme Julie Ward, conseillère

Mme Isabelle Robin, mairesse suppléante, était absente.

### **RÉSOLUTION N° 2015-05-04-85**

#### **MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

**ATTENDU** le souhait du Conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 décembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% en dix ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac* ;

**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé a proposé des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

...2/

**ATTENDU** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

**EN CONSÉQUENCE,**

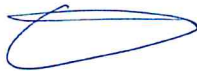
Il proposé par M. Louis Tremblay,  
appuyé par M. Michel Clair  
et résolu

Que le Conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

Que le Conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée

Copie certifiée conforme le 11 mai 2015



Ronald Gonthier  
Directeur général



Gilles Vézina  
Maire

CANADA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 1<sup>ER</sup> juin 2015 à 20 h 00, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents : M. Louis-Marie Bastille, maire  
M. Jean-Guy Raymond, conseiller  
M. Simon Pelletier, conseiller  
M. Yannick Bélanger, conseiller  
Mme Margot Perreault, conseillère  
M. Émile-Olivier Desgens, conseiller  
M. Lucien Gendron, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

2015-06-0127

**7.2 Résolution demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac**

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique notamment d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé,

**ATTENDU** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Simon Pelletier :

*(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)*

Copie certifiée conforme  
Ce 3<sup>ème</sup> jour du mois de juin  
de l'année deux mille quinze.

Alain Vila  
Directeur général et secrétaire-trésorier

AV

CANADA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 1<sup>ER</sup> juin 2015 à 20 h 00, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :  
M. Louis-Marie Bastille, maire  
M. Jean-Guy Raymond, conseiller  
M. Simon Pelletier, conseiller  
M. Yannick Bélanger, conseiller  
Mme Margot Perreault, conseillère  
M. Émile-Olivier Desgens, conseiller  
M. Lucien Gendron, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

---

**QUE** le conseil municipal de Saint-Modeste:

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

---

*(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)*

Copie certifiée conforme  
Ce 3<sup>ème</sup> jour du mois de juin  
de l'année deux mille quinze.

Alain Vila  
Directeur général et secrétaire-trésorier

AU



*Municipalité de  
Saint-Narcisse*

353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse (Québec) G0X 2Y0  
municipalite@saint-narcisse.com Téléphone : 418 328-8645 Télécopieur : 418 328-4348

**COPIE DE RÉSOLUTION**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse, MRC des Chenaux, tenue au lieu habituel des séances le lundi 4 mai 2015 à 19h30, à laquelle sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Il est adopté : résolution numéro 2015-05-16

**Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac**

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique, demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

**QUE** le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

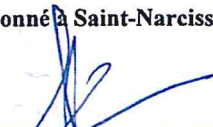
Adoptée à l'unanimité.

/Monsieur Guy Veillette, maire/

/Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général/

**Copie certifiée conforme,  
extrait d'une séance du Conseil  
tenue le 4 mai 2015.**

**Donné à Saint-Narcisse ce 13 mai 2015**

  
\_\_\_\_\_  
Stéphane Bourassa, directeur général



## Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

7, rue du Pavillon  
Saint-Narcisse-de-Rimouski (Québec) G0K 1S0  
Téléphone : (418) 735-2638 / Télécopieur : (418) 735-6021  
Courriel : [informations@saintnarcisse.net](mailto:informations@saintnarcisse.net)  
Site WEB : [www.saintnarcisse.net](http://www.saintnarcisse.net)

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

### RÉSOLUTION NUMÉRO 20150507

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de mai 2015 à 19 heures et à laquelle étaient présents son honneur le maire, monsieur Robert Duchesne et les conseillers suivants :

Mesdames Lucie Guimond  
Nancy Gagné  
Messieurs Jacques Bélanger  
Marcel Bertrand Paradis  
Gervais Soucy

### CAMPAGNE « 10 % DANS 10 » SUR LE TABAGISME

- ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et à cette fin, de voir l'utilisation des cigarettes électroniques interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec ;
- ATTENDU** la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac ;
- ATTENDU** QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;
- ATTENDU** QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;
- ATTENDU** QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac* ;
- ATTENDU** QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;
- ATTENDU** QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marcel Bertrand Paradis, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- **EXPRIME SON SOUTIEN** pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes ;
- **INVITE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC** à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Fait à Saint-Narcisse-de-Rimouski,  
ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mai 2015.

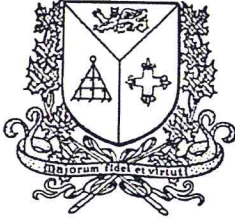
COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Robert Duchesne  
Maire

Sceau de la  
municipalité

  
Gilles Lepage  
Secrétaire-trésorier



Extrait du  
livre des  
délibérations

Copie conforme  
de  
résolution

Procès-verbal du 4 mai 2015

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de  
Saint-Pascal, tenue en la salle des délibérations de l'hôtel-de-ville, à 405, rue Taché, le 4 mai  
2015 à 20 h 30 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et à  
laquelle étaient présentes les personnes suivantes; Mesdames et Messieurs les conseillers  
André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy et  
Rémi Pelletier  
formant quorum sous la présidence de Marjolaine Emond, mairesse suppléante  
, on procéda de la façon suivante :

Résolution no :

**2015-05-202 APPUI À LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU  
TABAC DANS LEUR CAMPAGNE « 10 DANS 10 » SUR LA LUTTE  
AU TABAGISME.**

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé  
publique;

CONSIDÉRANT la déclaration de Madame Lucie Charlebois, ministre  
déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé  
publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la  
révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, environ  
100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 québécois sont décédés à  
cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le  
contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer indique que la  
réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour  
l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant  
dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de  
tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour  
atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi  
sur le tabac;

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose  
des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les  
jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT que le milieu de la santé propose l'amélioration de la  
protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et  
demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de  
jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Extrait certifié conforme  
ce 12 mai 2015

  
Me Louise St-Pierre, OMA  
greffière



Extrait du  
livre des  
délibérations

Copie conforme  
de  
résolution

Procès-verbal du 4 mai 2015

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de  
Saint-Pascal, tenue en la salle des délibérations de l'hôtel-de-ville, à 405, rue Taché, le 4 mai  
2015 à 20 h 30 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et à  
laquelle étaient présentes les personnes suivantes ; Mesdames et Messieurs les conseillers

André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Francine Soucy et  
Rémi Pelletier

formant quorum sous la présidence de Marjolaine Emond, mairesse suppléante  
, on procéda de la façon suivante :

Résolution no :

2015-05-202

(suite)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Signé  
Marjolaine Emond, mairesse suppléante

Signé  
Me Louise St-Pierre, greffière

Extrait certifié conforme  
ce 12 mai 2015

Me Louise St-Pierre, OMA  
greffière

**Saint-Pierre-de-Broughton**  
**Résolution de mai 2015**

2015-05-421

**12.8. Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire appuyer les initiatives de lutte contre le tabac;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire participer à la campagne «10 dans 10» sur le tabagisme qui a pour but de fixer des objectifs clairs et précis de réduction du tabagisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. William van der Windt et résolu unanimement d'appuyer la coalition québécoise pour le contrôle du tabac dans sa campagne de sensibilisation. Adopté



## COPIE DE RÉSOLUTION

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue à la salle du Centre communautaire, située au 139-B, rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 6 juillet 2015 à 19 h.

Sont présents : la conseillère Murielle Lallier, les conseillers, Gilles Drolet, Normand Paquin et Richard Roberge, sous la présidence de Estelle Luneau, mairesse.

Sont absents : les conseillers Jacques Fréchette et Jean-Pierre Sinotte.

Également présente : Chantal Cantin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment le quorum.

La résolution numéro 2015-07-156 a été adoptée.

Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac

**CONSIDÉRANT** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**CONSIDÉRANT QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

La résolution numéro 2015-07-156 (suite)

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par la conseillère Murielle Lallier,  
appuyée par le conseiller Gilles Drolet .

Et résolu à l'unanimité:

**QUE** le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**ADOPTÉE.**

Véritable extrait et copie du livre des procès-verbaux, le 15 juillet 2015



Chantal Cantin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick  
156, rue Principale, Saint-Rémi-de-Tingwick (Québec) J0A 1K0  
Téléphone : (819) 359-2731, Télécopieur : (819) 359-3532



PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

*Procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> séance ordinaire de la 1586<sup>e</sup> session du conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan, tenue ce lundi 4 mai 2015 à 20 heures, à la Chapelle du Vieux-Couvent située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.*

*Les membres du conseil suivant sont présents :*

<i>M. Georges Locas</i>	<i>maire</i>
<i>M. Luc Hamelin</i>	<i>conseiller</i>
<i>M. Normand Lecavalier</i>	<i>conseiller</i>
<i>Mme Carole Brisebois Vendette</i>	<i>conseillère</i>
<i>M. Normand Renaud</i>	<i>conseiller</i>
<i>M. Serge Villemaire</i>	<i>conseiller</i>

*Ainsi que*

<i>M. Philippe Riopelle</i>	<i>directeur général secrétaire-trésorier</i>
-----------------------------	---

**RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

*Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique en demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;*

*Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;*

*Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;*

*Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;*

*Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10 % dans 10 ans», en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;*



*Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;*

*Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;*

*En conséquence, il est résolu sur proposition de M. le conseiller Luc Hamelin que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme de la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes.*

*Le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan invite également le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10 % dans 10 ans» lors de la révision de la Loi sur le tabac.*

**Adoptée unanimement**

*Résolution No : 3090-2015  
Copie conforme certifiée  
Donnée à Saint-Roch-de-l'Achigan  
Le 6 mai 2015*

  
Philippe Riopelle  
Directeur général

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
OU COPIE DE RÉOLUTION

MUNICIPALITÉ DE ST-ROMAIN

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-ROMAIN LORS D'UNE SESSION MENSUELLE, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL LE 11 MAI 2015, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:

Monsieur Jean-Luc Fillion, Maire

et les conseillers(ère):

#1- Cédric Hallée

#3- Gérard Jacques

#5- Émile Baillargeon

#2- Hélène Breton

#4- Claude Richard (absent)

#6- André tardif

FORMANT LE CONSEIL AU COMPLET \_\_ OÙ FORMANT QUORUM\_X\_, SAVOIR:

2015-087   RÉSOLUTION INVITANT LE GOUVERNEMENT À SE FIXER UN OBJECTIF CONCRET DE RÉDUCTION DU TABAGISME DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE LA LOI (SOIT DE « 10 % DE PRÉVALENCE DANS 10 ANS »)

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10% dans 10 ans», en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Sur proposition de Monsieur Cédric Hallée conseiller, appuyée par Monsieur Émile Baillargeon conseiller,


IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Romain:

Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation chez les jeunes;

Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans» lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme le 12 mai 2015

Par: .....

Jacinthe Maher, directrice-gén./Secrétaire-trésorière



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR

COPIE DE RÉSOLUTION

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur tenue le 19 mai 2015 et à laquelle étaient présents, Monsieur le maire Jacques Gariépy, Mesdames les conseillères Caroline Vinet, Diane Dufour-Flynn, Julie Gratton et Rosa Borreggine et MM. les conseillers Luc Leblanc et Normand Leroux formant quorum.

RÉSOLUTION 322-05-2015  
RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

ATTENDU Que la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique a l'intention de procéder bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU Le souhait de la Ville de Saint-Sauveur de promouvoir la santé publique et conséquemment demande est faite au Gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que l'utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU Que la Société Canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU Que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire;

ATTENDU la campagne pour réduire le taux de tabagisme à 10 % dans 10 ans en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et également invite le Gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne 10% dans 10 ans lors de la révision de la Loi sur le tabac.

COPIE CONFORME  
(sujette à ratification par le Conseil)  
certifiée ce 20<sup>ème</sup> jour du mois de mai 2015

Le greffier,

Normand Patrice



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU/

COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du livre des délibérations de la Municipalité de Saint-Simon, lors d'une séance ordinaire du Conseil, tenue le 5 mai 2015.

À laquelle étaient présents: **Monsieur le Maire Normand Corbeil et/** Messieurs les Conseillers :

#1 – Patrick Darsigny                      #2 – André Drapeau                      #3 – Alexandre Vermette  
#4 – Simon Giard                            #5 – Bernard Beauchemin              #6 – Réjean Cossette

Formant quorum, sous la présidence de **Monsieur le Maire**.

*Était également présente, madame France Desjardins, Directrice Générale, et absents de la réunion les conseillers André Drapeau et Alexandre Vermette.*

**RÉSOLUTION # 97-05-2015**

**Campagne "10 dans 10" sur le tabagisme - motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac**

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à "10% dans 10 ans" en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- que la municipalité de Saint-Simon exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- que la municipalité de Saint-Simon invite le gouvernement du Québec à considérer les

objectifs de la campagne "10% dans 10 ans" lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Donnée à Saint-Simon, ce 6<sup>e</sup> jour de mai 2015.



*Franco Desjardins*, GMA

Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Sous réserve d'adoption du procès-verbal par le conseil de la municipalité de Saint-Simon lors d'une séance ultérieure.*



## *Municipalité de Saint-Thomas*

1240, route 158, Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0  
Téléphone : 450 759-3405 • Télécopieur : 450 759-0059  
Courriel : municipalite@saintthomas.qc.ca

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2015 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin Plourde, Marie Ouellette et Stéphanie Simard, MM. André Champagne et Maurice Marchand.

Absent : M. Jacques Robitaille, conseiller.

Les membres présents forment le quorum.

### **RÉSOLUTION No 197-2015**

#### **MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;


Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

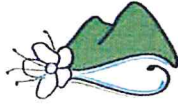
Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par M. André Champagne  
Appuyé par Mme Marie Ouellette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Saint-Thomas exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Copie certifiée conforme à l'original  
Le 11 mai 2015

  
Danielle Lambert Adm.A. gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Corporation Municipale de la  
Paroisse de Saint-Urbain

Copie de résolution du procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 6 juillet 2015, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS: Mme Claudette Simard, mairesse  
Mme Sandra Gilbert;  
Mme Denise Girard;  
Mme Lyne Tremblay;  
Mme Jessica Bouchard;  
M. Pascal Tremblay;  
M. Gaétan Boudreault.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: M. Gilles Gagnon, directeur général;  
Mme Mélanie Lavoie, tech.admin. et adjointe à la direction;

---

**2015-07-134**

**Résolution d'appui à la campagne « 10 dans 10 » sur le tabagisme**

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANTQUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

IL EST PROPOSÉ par Lyne Tremblay,  
APPUYÉE et résolu unanimement par les conseillers présents;

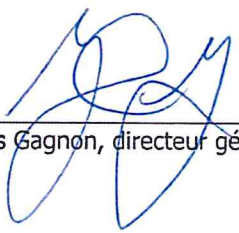
QUE le Conseil municipal :

1. Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

« **ADOPTÉE** »

Copie certifiée conforme à l'originale.

Donnée ce 14<sup>ème</sup> jour du mois de juillet 2015.

  
Gilles Gagnon, directeur général



## SAINT-VALENTIN

**EXTRAIT** des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 5 mai 2015, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Roger Fortin, conseiller;  
Madame Mélanie Bisaillon, conseillère;  
Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

**Résolution 2015-05-170**  
**Campagne 10 dans 10 sur le tabagisme**

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer la campagne 10 dans 10 dans le but d'obtenir une loi provinciale forte qui protégera les jeunes du marketing de l'industrie du tabac et les non-fumeurs de la fumée secondaire le tout tel qu'exprimé par la résolution adoptée par la Ville de Montréal et reproduite ci-dessous :

*« Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac*

*Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;*

*Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;*

*Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;*

*Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;*

*Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;*

*Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;*

*Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;*



## SAINT-VALENTIN

---

*Et résolu que le conseil municipal :*

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;*
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac. »*

**Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN**  
**Ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2015**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**Le 6<sup>e</sup> jour de mai 2015**

Brigitte Garceau  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe



361-A Principale, Saint-Vallier, (Qc.) G0R 4J0

**EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Vallier, tenue le 4 MAI 2015, à 19h30, à la salle paroissiale, située au sous-sol de l'Église, à Saint-Vallier, à laquelle assemblée il y avait quorum.**

---

### RÉSOLUTION 2015-05-57

#### Campagne «10 dans 10» sur le tabagisme

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et une demande au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec ;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac ;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10% Sna 10 ans», en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac ;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

12...

Il est proposé par Mme Line Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10% dans 10 ans» lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Adoptée à Saint-Vallier, ce 4<sup>ième</sup> jour de mai 2015



Pour Claire St-Laurent, directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie conforme certifiée

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE**  
**Le 1<sup>er</sup> juin 2015**

PROCÈS-VERBAL des délibérations du conseil de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s'est réuni en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 20h00 à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sise au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Henri Pariseau, maire  
Madame Sophie Thibault, conseillère siège #1  
Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2  
Monsieur Daniel Gendreau, conseiller siège #3  
Monsieur Jacques Beloin, conseiller siège #4  
Madame Isabelle Loignon, conseillère siège #5  
Madame Marie-Andrée Vanzeveren, conseillère siège #6

Madame Manon Jacques directrice générale et secrétaire-trésorière est absente.

Madame Isabelle Loignon qui agira comme secrétaire d'assemblée.

11.3 Motion demandant au gouvernement du Québec, la révision de la *Loi sur le tabac*

**Résolution 2015-06-107**

**CONSIDÉRANT** une demande de la Ville de Montréal et de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac afin d'obtenir un appui de toutes les municipalités du Québec.

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren  
**APPUYÉE** par le conseiller Daniel Gendreau

**IL EST RÉSOLU que** la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette appuie la résolution de la Ville de Montréal et de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac concernant la motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la *Loi sur le tabac* pour permettre de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes; invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée à l'unanimité.



Municipalité de Sayabec  
3, rue Keable  
Sayabec (Québec) G0J 3K0  
Téléphone : 418-536-5440 Télécopieur : 418-536-5572



---

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 4 mai 2015, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle est présente la mairesse, madame Danielle Marcoux, et les conseillers suivants :

Sont présents :  
Madame Solange Tremblay;  
Monsieur Jean-Yves Thériault;  
Monsieur Jocelyn Caron;  
Monsieur Robert-Luc Blaquière;  
Monsieur Yves Labonté;

Absents :  
Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

#### Résolution 2015-05-154

#### Demande au gouvernement du Québec – Révision de la Loi sur le tabac

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de Sayabec de promouvoir la santé publique;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procèdera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QU'** au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'** en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

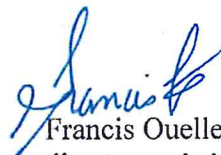
**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1. D'exprimer son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
2. D'inviter le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée à la séance du 4 mai 2015  
Copie certifiée conforme, ce 6 mai 2015

  
Danielle Marcoux,  
maire

  
Francis Ouellet,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke, tenue à la salle 316 de l'hôtel de ville, 191 rue du Palais, le 19 mai 2015, présidée par le président du conseil Serge Paquin, à laquelle assistaient son honneur le maire Bernard Sévigny, les conseillères et les conseillers Nicole Bergeron, Hélène Dauphinais, Vincent Boutin, Danielle Berthold, Rémi Demers, David W. Price, Robert Y. Pouliot, Nicole A. Gagnon, Jean-François Rouleau, Diane Délisle, Bruno Vachon, Annie Godbout, Julien Lachance, Christine Ouellet, Chantal L'Espérance, Marc Denault et Pierre Tardif.

**RÉSOLUTION C.M. 2015-0978-00****Appui à la campagne « 10 dans 10 » sur la lutte au tabagisme**

Considérant le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

Considérant la déclaration de M<sup>me</sup> Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur tabac;

Considérant qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Considérant que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Considérant qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Considérant que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Considérant que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants.

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT BOUTIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CHANTAL L'ESPÉRANCE

D'appuyer la campagne « 10 dans 10 » afin d'obtenir une loi provinciale qui protégera les jeunes du marketing de l'industrie du tabac et les non-fumeurs de la fumée secondaire;



VILLE DE  
**SOREL-TRACY**

71, rue Charlotta, C.P. 369  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7K1

Bureau du greffier

Téléphone: 450 780-5600  
Télécopieur: 450 780-5625

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SOREL-TRACY

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de  
Sorel-Tracy tenue le 4 mai 2015

Résolution n° 15-05-346      Résolution d'appui – révision de la *Loi sur le tabac*

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec,

CONSIDÉRANT la déclaration de M<sup>me</sup> Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*,

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac,

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique,

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*,

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé,

CONSIDÉRANT que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M<sup>me</sup> Dominique Quellet :

QUE le conseil exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes,

QUE le conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Extrait certifié conforme

Sorel-Tracy, le 5 mai 2015

René Chevalier, greffier

RC/dp



MUNICIPALITÉ DE  
STANBRIDGE-STATION

MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE-STATION  
MRC BROME-MISSISQUOI  
PROVINCE DE QUÉBEC

## EXTRAIT

Une **assemblée régulière** des membres du conseil de la municipalité de Stanbridge-Station, tenue au lieu habituel, à 20 :10, lundi 6 JUILLET 2015.

**À laquelle** assistaient madame la conseillère Pauline Samson ainsi que messieurs les conseillers Étienne Tougas, Donald Tougas et François Renaud tous membres dudit conseil en formant quorum sous la présidence du Maire Gilles Rioux.

Poste vacant #1  
Absente : madame Colette St-Onge

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Carole Pigeon, est aussi présente.

### RÉSOLUTION 2015-07-10

En appuie à la résolution CM15 0375 de la ville de Montréal

Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la *Loi sur le tabac*.

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de Stanbridge Station de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU** qu'au cours des cinq (5) dernières années, environ 100,000 jeunes sont devenus fumeurs et 50,000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;



MUNICIPALITÉ DE  
STANBRIDGE-STATION

**ATTENDU qu'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10% dans 10 ans», en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU que** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU que** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**Il est proposé** par monsieur Donald Tougas, appuyé par madame Pauline Samson et résolu unanimement;

**Que** ce conseil municipal :

1-exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

2-invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10% dans 10 ans», lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**ADOPTÉE**

**Copie certifiée conforme  
ce 21e jour de juillet 2015.**

*Carole Pigeon*

---

Carole Pigeon,  
Directrice générale & secrétaire trésorière

*CET EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR  
LE CONSEIL.*



**11.7 - Résolution demandant au gouvernement du Québec la révision de la Loi sur le tabac**

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL  
ou COPIE DE RÉOLUTION

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le 6 juillet 2015 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Réal Bernard  
Siège #2 - Mario Bergeron  
Siège #3 - Micheline Charrier  
Siège #4 - Réal Cameron  
Siège #5 - Réjean Boulanger

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Mario Lachance. Madame Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2015-07-193**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal a adopté une motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la *Loi sur le tabac*, CM15 0375;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway appuie la motion de la Ville de Montréal, CM15 0375;

CONSIDÉRANT QUE la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, Madame Lucie Charlebois s'est engagée à réviser la *Loi sur le tabac* cette année (2015);

CONSIDÉRANT QUE la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et ses partenaires dans la lutte contre le tabac a procédé au lancement de la campagne « 10 dans 10 » qui réclame des objectifs ambitieux de réduction du tabagisme;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard  
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway appuie à l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

QUE le conseil municipal de Stornoway invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Stornoway, ce 7 juillet 2015.

Simone Grenier,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC**

Copie de résolution

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, tenue à la salle du conseil, lundi le 6 juillet 2015 à 19 h 30, formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Gilles Garon, Maire.

---

**15-07-180 : MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

---

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Annick Bédard,  
appuyé par madame Annette Rousseau,  
et résolu majoritairement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac :

- 1) exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2) invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**ADOPTÉ**

(Signé) Chantal-Karen Caron  
Directrice générale

(Signé) Gilles Garon  
Maire

**COPIE CONFORME CERTIFIÉE**



Chantal-Karen Caron  
Directrice générale

**EXTRAIT DE RÉSOLUTION**

Extrait d'une résolution adoptée lors de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Trécesson tenue au lieu habituel des délibérations, mardi le 5 mai 2015 à 19h à laquelle sont présents les conseillers et conseillères dont les noms suivent : Marcel Plourde, Chantal Poliquin, Alice Levasseur, Rollande Brunet, Nathalie Dion et Stéphane Thibault.

Tous formants quorum sous la présidence de Madame Anita B. Larochelle, mairesse.

Est également présente, madame Katy Fortier, directrice générale.

**RÉSOLUTION 2015-05-137**

**1.13 APPUI À LA CAMPAGNE «10 DANS 10» LANCÉE PAR LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal fait la promotion de la santé et son souhait que gouvernement du Québec inclut les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procèdera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10% dans 10 ans», en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;


**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Rollande Brunet  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes :

**QUE** le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10% dans 10 ans» lors de la révision de la Loi sur le tabac.

ADOPTÉE

*Extrait certifié conforme,  
Ce 8 mai 2015*

  
Katy Fortier  
Directrice générale

*Le procès-verbal incluant la présente résolution sera adopté à une date ultérieure*

314, rue Sauvé, Trécesson (Québec) J0Y 2S0  
Téléphone : 819-732-8524, courriel : mun.trecesson@cableamos.com

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES  
COMTÉ DE LAVIOLETTE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trois-Rives tenue le sixième jour du mois de juillet deux-mille-quinze (6 juillet 2015), il est extrait ce qui suit :

---

Résolution numéro 15-07-111

**Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la *Loi sur le tabac***

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives :

- Exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- Invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

---

COPIE CERTIFIÉE CONFORME à Trois-Rives, ce 29 juillet 2015.



Nicole Léveillé  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière



## MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

Résolution numéro : 15-07-222

Dossier numéro : 811-1-3-6

EXTRAIT des minutes d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 7 juillet 2015.

**POUR APPUYER LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC – PROJET DE LOI 44 – LOI VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME – DEMANDER AU GOUVERNEMENT DE FIXER UN OBJECTIF CONCRET DE RÉDUCTION DU TABAGISME**

CONSIDÉRANT QUE madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, a déposé, le 5 mai 2015, le projet de loi 44 intitulé « Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme » et que la réaction des groupes de santé fut unanime face à ce projet de loi de haute qualité qui représente un immense pas dans la bonne direction;

CONSIDÉRANT QU'au cours des 5 dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à 10 % dans 10 ans, en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac et que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit en l'importance de favoriser la santé et la qualité de vie de la population québécoise.

**IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil appuie les démarches de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac aux fins de demander au gouvernement de fixer un objectif concret de réduction du tabagisme, soit de 10 % de prévalence dans 10 ans, et ce, dans le cadre de la révision de la Loi sur le tabac.

Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Laurin, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
CE 8 JUILLET 2015

Approbation de la  
Secrétaire-trésorière et  
Directrice générale :

Approuvé par le  
responsable du service :

Certificat de la trésorerie : Je, soussignée, Secrétaire-trésorière et Directrice générale de la Municipalité de Val-des-Monts certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'affectation.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Maire	<input type="checkbox"/>	Hygiène du milieu	<input type="checkbox"/>	Ressources humaines	<input checked="" type="checkbox"/>
Conseillers	<input type="checkbox"/>	Finances	<input type="checkbox"/>	Syndicat	<input type="checkbox"/>
Secrétaire-trésorière et Directrice générale	<input type="checkbox"/>	Taxation	<input type="checkbox"/>	Secrétariat	<input type="checkbox"/>
Travaux publics	<input type="checkbox"/>	Loisirs et Culture	<input type="checkbox"/>	Autres : Coalition québécoise pour le contrôle du tabac	_____
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	Environnement et Urbanisme	<input type="checkbox"/>	_____	_____



## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait du livre des délibérations de la Municipalité de Verchères lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 juillet 2015, à laquelle étaient présents le maire suppléant monsieur Claude Ménard;

La conseillère madame Michèle Tremblay, les conseillers messieurs Luc Fortin et Gilles Lamoureux.

### **149-2015 MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Luc Fortin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

Adopté.

Certifié ce 7 juillet, 2015

Martin Massicotte  
Secrétaire-trésorier adjoint



## Municipalité du Village de Warden

172, rue Principale, Warden, QC J0E 2M0

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 6 mai 2015, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire  
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1  
Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2  
Monsieur Jean-Claude Beaumont, conseiller, poste numéro 3  
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4  
Madame Suzie Jetté, conseillère, poste numéro 5  
Monsieur Pierre Stratford, conseiller, poste numéro 6

Le conseil siégeant au complet sous la présidence du maire, Monsieur Philip Tétrault.

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Philip Tétrault.

Était également présent : Monsieur Jacques Mireault,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### 2015-079 APPUI À LA CAMPAGNE « 10 DANS 10 » SUR LE TABAGISME

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden souhaite promouvoir la santé publique;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec procèdera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes du domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à 10% dans 10 ans, en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Il est proposé par : Serge Blanchard  
Appuyé par : Barbara Talbot  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;


QUE le Conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE

Signé : Philip Tétrault, Maire

Signé : Jacques Mireault, B.A.A., G.M.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Copie certifiée conforme, ce 7 mai 2015

  
Jacques Mireault, B.A.A., G.M.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier



#### EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire dûment convoquée du conseil de la Ville de Warwick tenue le 4 mai 2015, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

Sont présents : madame la conseillère, Noëlla Comtois, messieurs les conseillers, Stéphane Hamel, Pascal Lambert, Martin Vaudreuil et Étienne Bergeron, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### **COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC/DEMANDE D'APPUI À LA CAMPAGNE « 10 DANS 10 » SUR LA LUTTE AU TABAGISME :**

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et demande au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

CONSIDÉRANT la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QU'au cours des cinq (5) dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

2015-05-189 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

QUE le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Adoptée.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 7<sup>e</sup> jour de mai 2015

Lise Lemieux, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière



## Municipalité de Weedon

### RÉSOLUTION NO 2015-165

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Weedon, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, situé au 520, 2<sup>e</sup> Avenue, à Weedon, le lundi 3 août 2015, à 19h31, à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Maylis Toulouse  
Joanne Leblanc

Messieurs les conseillers : Michel Gauvin  
Jean-René Perron  
Michel Croteau  
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Line Couture, directrice générale / secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### COALITION CONTRÔLE DU TABAC

**ATTENDU QU'** à ce jour, 117 municipalités ont adopté la motion municipale endossant la campagne « 10 dans 10 », soit l'objectif de 10 % de tabagisme dans 10 ans;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Michel Gauvin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** la municipalité de Weedon accepte d'adhérer à la coalition du contrôle du tabagisme dans sa municipalité.

**Copie conforme**

**Certifiée ce 7<sup>e</sup> jour d'août 2015**

**Line Couture**

**Directrice générale / secrétaire-trésorière**

***Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 de la Municipalité de Weedon, lors de sa prochaine séance.***

## Wants Bill 44 ban extended to sports fields City urges Quebec to adopt wider smoking restrictions

BY LAUREEN SWEENEY

The city has joined a number of others urging the Quebec government to further widen proposed tobacco restrictions to include smoking in children's playgrounds, as well as at sports fields and public beaches. The new legislation would apply across the province.

In a resolution adopted August 3, city council called for the three additional anti-smoking locations to be included in those already proposed by Bill 44, the first updating of Quebec's tobacco control legislation since 2005.

"This is something we've wanted to do for a while," explained Councillor Cynthia Lulham referring specifically to prohibiting smoking in playgrounds and playing fields.

Public hearings were launched last week on Bill 44, which would prohibit smoking at *continued on p. 20*

## City joins larger anti-smoking coalition

*cont'd. from p. 1*

restaurant terraces and bars as well as in vehicles in which minors younger than 16 are present. It also subjects the use of electronic cigarettes to the same provisions as tobacco products.

In moving the adoption of the resolution, Lulham said the city had been asked to do so by the borough of Côte des Neiges-NDG and became part of a coalition of some 174 municipalities reported to have adopted similar resolutions asking Quebec to toughen Bill 44.

It comes on the heels of Westmount's recent move to ban the use of e-cigarettes in municipal buildings under the nuisance by-law (see story June 16, p. 1).

The city is in the throes of preparing anti-smoking signage for both Greene and

Prince Albert public squares, Lulham announced.

Smoking is already prohibited at the Westmount recreation centre, a public building, she pointed out. Under Bill 44, smoking would be prohibited within nine meters of an access to a public building. Among other provisions, it would also prohibit the sale of scented or flavoured cigarettes.

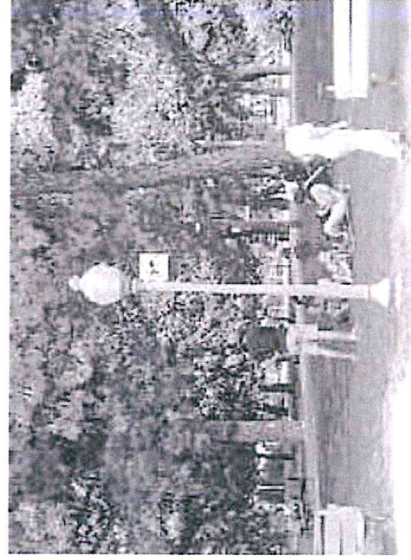
### City, an anti-smoking pioneer

"I should mention that Westmount was one of the pioneers back in the early 1990s in anti-smoking legislation along with 'Côte St Luc,' Mayor Peter Trent pointed out.

Bill 44 was tabled May 5 with the aim of preventing youth from taking up smoking and vaping (the smoking of e-ciga-

rettes), protecting non-smokers from second-hand smoke and encouraging smokers to quit.

In this vein, the Westmount resolution also asks that Bill 44 follow the example of Australia, Ireland and the United Kingdom in requiring plain packaging for tobacco products.



"No dogs" signage in this Westmount Park playground could soon be joined by "no-smoking" signs if Quebec adopts proposed recommendations to this effect.

August 6<sup>th</sup>, 2015

## Westmount asks government to ban smoking in playgrounds, sports fields and beaches

City council passed a resolution entitled motion to support Bill 44 - An Act to bolster tobacco control during Monday night's sitting of council at city hall.



*Westmount is following in the footsteps of Notre-Dame-de-Grace - Cote-des-Neiges and Saint-Laurent, asking the Quebec government to extend the application of Bill 44 on tobacco control to prohibit smoking in playgrounds, sports fields, and public beaches.*

If it becomes law, the bill, which was tabled by on May 5 by the Minister for Rehabilitation, Youth Protection and Public Health, Lucie Charlebois, would ban smoking in cars where minors younger than the age of 16 are present and outdoors on bar or restaurant terraces.

Charlebois has stated several times the goal of the bill is to protect Quebec's youth from beginning a vaping or smoking habit, as well as protect non-smokers.

Under Bill 44, electronic cigarettes and battery-powered vapourizers would also be banned in public spaces.

The city of Westmount was invited by NDG-CDN Mayor Russell Copeman and Montreal city councillor Marvin Rotrand to submit the request for the bill's modification, according to the minutes of the June 15 general committee of council meeting.

Once Bill 44 passes, Westmount adopt a bylaw to integrate the legislation into its own municipal regulations.

Accordingly, the City will adopt a by-law to integrate Bill 44 into its own regulations, extending its application in this manner.

A little over 21 per cent of the Quebec population over 12 years old smokes, according to a 2013 Statistics Canada survey. Only Saskatchewan (22.8 per cent) and New Brunswick (21.8 per cent) have more.

**Extrait du procès-verbal  
de la séance ordinaire du 4 mai 2015**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 4 mai 2015 à 20 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : M. Guy Leroux, conseiller; Mme Chantale Giroux, conseillère; M. Bertrand Massé, conseiller; Mme Raymonde Côté, conseillère et M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

2015-05-235

**18. MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

Attendu le souhait du Conseil municipal de promouvoir la santé publique;  
Attendu la déclaration de Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunes et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;  
Attendu qu'au cours des 5 dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé proposé des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé que le Conseil municipal :

- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE 5 MAI 2015.**

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier

N.B. le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le Conseil

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DE WOTTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an 2015, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Katy St-Cyr, mairesse  
Mme Anouk Wilsey, conseillère  
M. Dominique Morin, conseiller  
Mme Mathilde Noël, conseillère  
M. Michel McDuff, conseiller  
Mme Karine Grenier, conseillère  
Mme Nicole Gagnon, conseillère

**EXTRAIT DE RÉSOLUTION**

**2.20 Appui à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**

Résolution 2015-05-176

**CONSIDÉRANT** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**CONSIDÉRANT QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation du tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun que le gouvernement du Québec inclue les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

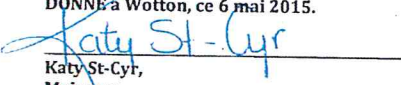
*Sur proposition de Dominique Morin  
Il est unanimement résolu*

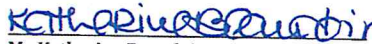
**QUE** le conseil municipal exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes et qu'il invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**ADOPTÉE**

COPIE certifiée conforme d'un extrait du livre des délibérations de la Municipalité de Wotton.

DONNÉ à Wotton, ce 6 mai 2015.

  
Katy St-Cyr,  
Mairesse

  
Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.